



**Université Lille 2**  
**Droit et Santé**

UNIVERSITE LILLE 2 DROIT ET SANTE  
**FACULTE DE MEDECINE HENRI WAREMBOURG**

Année : 2016

THESE POUR LE DIPLOME D'ETAT  
DE DOCTEUR EN MEDECINE

**Le sexting chez les adolescents : modalités, conséquences, rapports  
avec la pornographie et leur sexualité.**

Etude prospective chez 337 adolescents de 13 à 17 ans dans le Nord de la France.

Présentée et soutenue publiquement le 21 Avril 2016 à 18 heures  
au Pôle Recherche

**Par Sophie DELMOTTE**

---

**JURY**

**Président :**

**Monsieur le Professeur Olivier COTTENCIN**

**Assesseurs :**

**Monsieur le Professeur Pierre THOMAS**

**Monsieur le Professeur Renaud JARDRI**

**Monsieur le Docteur Marc BAYEN**

**Directeur de Thèse :**

**Madame le Docteur Carine MARTIN**

---

## **Avertissement**

**La Faculté n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans les thèses : celles-ci sont propres à leurs auteurs.**

## Liste des abréviations

CPEF	Centre de planification et d'éducation familiale
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
MG	Médecin généraliste ou Médecine générale selon le sens de la phrase.
MMS	<i>Multimedia Messaging Service</i> , service de messagerie multimédia, système d'émission et de réception de messages multimédias pour la téléphonie mobile.
IFOP	Institut Français d'opinion publique
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Photo	Photographie
SMS	<i>Short Messaging service</i> , système d'émission et de réception de messages textes pour la téléphonie mobile.
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i> , et en français « Fonds des Nations unies pour l'enfance »
UTPAS	Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

## Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
I. Contexte .....	3
II. Protection des mineurs contre les contenus des médias.....	5
A. Le Conseil Supérieur de l’Audiovisuel.....	5
B. Applications et sites internet.....	6
III. Définition du sexting .....	7
IV. Législation française.....	9
V. Intérêt de la recherche.....	10
<b>Matériels et méthodes.....</b>	<b>11</b>
I. Méthode de sélection.....	11
A. Classe d’âge.....	11
B. Médecins généralistes.....	12
C. CPEF.....	12
D. Lycée.....	12
E. Critères d’exclusion .....	13
II. Données recueillies .....	13
III. Autorisations.....	15
IV. Traitement des données .....	16
<b>Résultats .....</b>	<b>17</b>
I. Description de la population .....	20
A. Socio-démographie .....	20
B. Origine des questionnaires.....	21
1. Âge.....	21
2. Sexe.....	21
II. Utilisation du numérique .....	22
A. Matériel informatique et utilisation d’internet .....	22
B. Smartphone.....	23
1. Sexe, âge et temps sur internet.....	23
2. Applications pour smartphones .....	23
C. Messageries instantanées.....	24
1. Messageries instantanées texte et photos .....	24
2. Messageries instantanées vidéo .....	25
3. Messageries instantanées photo ou vidéo avec le/la petit(e) ami(e) ...	25
III. Pornographie .....	26
A. Pornographie involontaire .....	26
B. Pornographie volontaire .....	27
IV. Sexualité.....	29
A. Influence de la pornographie.....	29
B. Expérimentation sexuelle des adolescents .....	30
1. Masturbation .....	30
2. Rapports sexuels.....	30
3. Rapports oraux.....	31

4.	Rapports anaux.....	31
5.	Attirance homosexuelle .....	32
6.	Vie sexuelle active.....	32
V.	Sexting.....	33
A.	Évènement .....	33
1.	Description générale .....	33
2.	Récapitulatif des évènements .....	34
3.	Photos érotiques .....	35
4.	Photos pornographiques .....	35
5.	Vidéo érotique ou pornographique .....	35
6.	Evènements multiples .....	36
7.	Evènements avec les petits-amis.....	36
8.	Evènements avec les amis.....	37
9.	Evènements avec les inconnus.....	37
B.	Conséquences des photos.....	42
1.	Conséquences pour eux même .....	42
2.	Conséquences pour autrui .....	43
C.	Liens des évènements dans l'étude .....	44
1.	Numérique.....	44
2.	Pornographie.....	44
3.	Vie sexuelle .....	44
VI.	Culture du numérique .....	45
<b>Discussion</b>	.....	<b>46</b>
I.	Généralisation.....	47
II.	Forces et faiblesses de l'étude .....	48
A.	Forces .....	48
B.	Faiblesses .....	48
1.	Biais de sélection .....	48
a)	Sites de recueil.....	48
b)	Population étudiée.....	49
2.	Biais de déclaration.....	50
III.	Discussion des résultats .....	51
A.	Utilisation du numérique.....	51
1.	Matériel informatique.....	51
2.	Applications internet.....	51
3.	Messageries instantanées.....	52
B.	Pornographie.....	52
1.	Confrontation pornographique involontaire .....	52
2.	Visualisation volontaire de pornographie.....	54
3.	Pornographie et sexting .....	56
4.	Pornographie et sexualité.....	56
C.	Sexting .....	57
1.	Modalités du sexting.....	58
2.	Evènements .....	58
a)	Petit ami .....	58
b)	Amis .....	59
c)	Inconnus.....	59
3.	Conséquences .....	60
4.	Remise en question.....	61
5.	Sexualité .....	61
D.	Sexualité .....	62
IV.	Implications.....	63

---

A. Comment prévenir ? .....	63
1. Les parents .....	63
2. Les médecins .....	64
3. Les professionnels éducatifs .....	64
4. Les professionnels de la sexualité et de la sécurité .....	66
B. Quelles sont les aides existantes ? .....	67
1. Signaler un contenu illicite.....	67
2. Supprimer les contenus.....	67
3. Ecouter l'adolescent.....	67
<b>Conclusion.....</b>	<b>68</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>70</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>73</b>
Annexe 1 : Questionnaire de recherche.....	74
Annexe 2 : Accord écrit de réponse au questionnaire .....	78
Annexe 3 : Extraits de la brochure de présentation de l'association des fournisseurs d'accès et services internet. ....	79
Annexe 4 : Le dispositif de la signalétique jeunesse par le conseil supérieur de l'audiovisuel.....	83
Annexe 5 : Bande dessinée de sensibilisation sur le sexting par Point de contact.net.....	84
Annexe 6 : Code Pénal .....	86
Annexe 7 : Questionnaires de pré-consultation et questionnaire d'amorce de la consultation avec les adolescents.....	88

## RESUME

**Contexte** : Le sexting est une pratique dangereuse répandue chez les jeunes pourtant mal connue des adultes et peu étudiée dans la littérature. Comment les adolescents pratiquent-ils le sexting ? Ont-ils pu en subir des conséquences ? Quels liens avec leur utilisation d'internet et leur avancée dans la sexualité ?

**Méthode** : Etude épidémiologique, observationnelle, descriptive, multicentrique, prospective chez 337 adolescents de 13 à 17 ans du Nord de la France. Ils provenaient de cabinets de médecine générale, de centres de planification et d'éducation familiale et d'un lycée.

**Résultats** : L'âge moyen était de 15,68 ans. Il y avait 31% de garçons et 69% de filles. 31,5% connaissaient la pratique du sexting, surtout les 15-17ans  $p=0,002$ . 19,9% des adolescents ont déjà réalisé des photos ou vidéos érotiques ou pornographiques. 70% le destinaient uniquement au petit ami, 12% à des inconnus. Ils utilisaient principalement les messageries instantanées et les MMS.

28,8% des adolescents qui réalisaient des photos érotico-pornographiques avaient eu des conséquences. 17% avaient été harcelés, 15% angoissés. Dépression et hospitalisation ou tentative de suicide regroupaient 8% des adolescents. Réaliser des photos et des vidéos érotico-pornographiques était lié  $p<10^{-3}$ .

On retrouvait une association des évènements avec un temps passé sur internet supérieur à 3 heures par jour, à l'utilisation des messageries instantanées avec les petits amis, au fait d'avoir reçu le même type d'image par le petit ami, à la visualisation de pornographie, à une vie sexuelle active.

78% avaient été confrontés involontairement à de la pornographie le plus souvent par de la publicité. L'âge moyen de la première confrontation était de  $12,64 \pm 0,28$  ans. 39% avaient déjà regardé volontairement de la pornographie et 3% très souvent. Les garçons regardaient plus que les filles  $p<10^{-3}$ .

51% avaient déjà eu des rapports sexuels, 35% des rapports oraux, 6,9% des rapports anaux. 23,7% pensaient que leur sexualité avait été influencée par la pornographie, ceux qui avaient eu des rapports oraux ou anaux consommaient statistiquement plus de pornographie  $p < 10^{-3}$ . Il existait un lien entre avoir des rapports sexuels et avoir des rapports oraux ou anaux  $p < 10^{-3}$ .

**Conclusion** : Le sexting peut être considéré comme un enjeu de santé publique. Les parents, enseignants et soignants doivent connaître cette pratique afin de mettre en place des stratégies d'information et de prévention des risques.

# INTRODUCTION

## I. Contexte

La société dans laquelle nous vivons évolue par le progrès qui se manifeste à travers différents axes, notamment scientifique comme la médecine ou l'astronomie par exemple. Mais l'axe de la communication, avec la création d'internet, connaît un essor particulièrement rapide tout en touchant majoritairement une partie spécifique de la population : les adolescents et les jeunes adultes.

Internet est un outil d'une richesse inestimable, il peut apporter culture et loisir à son utilisateur en raison de son caractère interactif et international. Il ouvre ainsi le champ des possibles et permet à son utilisateur d'élargir ses horizons. Mais cet outil comporte également des risques.

Les outils informatiques et les services multimédia numériques sont progressivement devenus indispensables tant pour la recherche, les études, que pour se distraire ou rester en contact permanent avec autrui. Que ce soit sur ordinateurs, tablettes tactiles ou encore téléphones connectés appelés smartphone ; l'objectif est de toujours rester disponible et aux aguets pour la réception d'un quelconque message.

Dans cette optique de communication permanente, des applications de messageries instantanées ont été créées et se recréent au rythme des modes convenues par les internautes. Elles permettent de s'envoyer des messages textes, des photos ou des vidéos. Elles s'appellent Viber, Facebook Messenger, Whatsapp, concurrencées par beaucoup d'autres dans la bataille de l'innovation. Snapchat par exemple, propose une alternative nouvelle permettant l'envoi de photo ou vidéo à durée limitée. Ainsi, le récepteur du « snap » ne peut regarder la photo qu'il reçoit qu'entre une et dix secondes. Evidemment, ce système peut être facilement détourné, en réalisant une capture d'écran par exemple. L'utilisateur est alors dupé, la photographie qu'il pensait éphémère restera sauvegardée, à la merci du récepteur du message.

Il faut souligner également la présence de messageries instantanées vidéo telles que Skype ou Facetime, qui permettent aux internautes de discuter et de se voir en direct.

Les réseaux sociaux sont également très présents, afin de mettre en ligne des commentaires ou des photographies comme avec Facebook, Twitter ou Instagram.

Les YouTuber et YouTubeuses comme Norman, Squeezie, Cyprien ou encore Solange déversent des vidéos humoristiques sur la Toile. Ils peuvent d'ailleurs en tirer une rémunération et pour certains en vivre. Ils sont des stars et se positionnent comme des modèles pour les adolescents qui cherchent, en créant leurs propres mises en scène, à les imiter.

Nous pouvons également constater une explosion des sites de vidéos pornographiques amateurs comme Youporn ou Jacque et Michel, où encore une fois les internautes s'exhibent. Les jeunes y seront très certainement confrontés, volontairement ou non.

L'ensemble de ces services multimédias ont ainsi un impact non négligeable sur l'évolution de l'enfant, de l'adolescent, mais aussi sur leur éducation sexuelle. En effet, les jeunes ont accès de plus en plus tôt à l'informatique, où les publicités érotiques se multiplient. Celles-ci se trouvent sur de nombreux sites internet qui sont destinés au grand public. L'enfant peut ainsi se trouver confronté à des images pornographiques qui seront sa première vision de la sexualité.

Un dernier phénomène peut également interpeller le jeune public. Il s'agit de la télé-réalité, voyeurisme organisé, qui va épier l'intimité d'une poignée de jeunes gens, triés sur le volet et plutôt recrutés selon des critères physiques qu'intellectuels ou moraux. Ils se prélassent et s'enlacent lascivement autour d'une piscine ou sur une plage, utilisent un vocabulaire souvent basique et grossier. Nos jeunes, scotchés à leur canapé, sont comme hypnotisés par ce pitoyable spectacle érotico-romantique.

Cette première atteinte au développement sexuel et moral de l'enfant l'influencera sûrement.

Tous ces phénomènes se mélangent, s'influencent et se traduisent dans la vie de tous les jours par l'invasion des écrans dans la vie privée de chacun. La télévision, les téléphones portables, tablettes et ordinateurs s'invitent partout : dans les familles, les couples, les cuisines et les salles à manger et même dans les chambres et les lits...

La mode est au partage de l'intimité, à la mise en scène de la vie quotidienne par tous, comme s'il était valorisant de se montrer aux autres. Cela stimule les échanges virtuels et la vie en « réseau ». Chacun entre dans l'intimité de l'autre. Peut-être y a-t-il une nouvelle vision de la famille, ou du couple qui échange voire s'échange... Peut-être est-ce devenu ennuyeux de garder pour soi ses petits rituels conjugaux ou familiaux. Comme un nouveau fonctionnement de notre société, une dépendance inconsciente se met progressivement en place.

## **II. Protection des mineurs contre les contenus des médias**

L'adolescence est une période de crise faite de bouleversements physiques et psychologiques. Elle est marquée par la désidéalisée des parents et la découverte du savoir à l'extérieur de sa famille. C'est une période du développement marquée par la volonté de plaire et de séduire. L'adolescent a une attitude narcissique et séductrice. Il a un besoin de transgression. Cela peut conduire à des mises en danger de soi et de test de la solidité du lien familial.

L'adolescent est amateur de sensations fortes et cherche à s'exposer à certains contenus violents, même s'il n'est pas émotionnellement capable de les supporter et de les critiquer.

### **A. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel**

Le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) permet l'information du public sur le type de programme qu'il regarde à la télévision notamment grâce à une signalétique jeunesse en vigueur depuis 1996 (annexe 4). En effet, la représentation ou l'évocation de certains thèmes qui peuvent choquer les adolescents, entre autres, (violence, sexualité, etc.) n'est pas censurée à la télévision. La protection des mineurs doit être conciliée avec la liberté de communication. (1)

Concernant la protection des mineurs sur internet, le CSA ne se dit pas compétent mais prête tout de même attention à leur protection en s'associant à des campagnes d'information. Il participe également aux comités de pilotage du programme *Safer Internet France*.

## B. Applications et sites internet

Le programme *Safer Internet France* réunit plusieurs acteurs ayant pour mission de développer des outils de signalement de contenus illicites (Point de contact) et d'information. Il permet également de sensibiliser les internautes ou toute personne ressource telle qu'éducateur ou professeur (Internet Sans Crainte) et a permis de développer une ligne d'assistance téléphonique (Net Ecoute).

A l'échelle Européenne, le *Safer Internet Program* finance un réseau d'associations actives dans la protection des enfants en ligne (*INHOPE International association of internet hotlines* et *Insafe*) et un réseau juridique institutionnel, qui échangent informations et bonnes pratiques en matière de cybercriminalité et d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Il finance également un réseau de chercheurs travaillant sur les usages, risques et conséquences des technologies en ligne sur la vie des enfants. Le programme encourage enfin l'auto-régulation au niveau de l'Industrie. (2) (annexe 3)

Une journée mondiale a été créée, le 9 février, c'est la *Safer Internet Day*. Elle promeut une utilisation plus sûre et plus responsable des technologies en ligne et des téléphones mobiles, en particulier chez les enfants et les jeunes à travers le monde.

En France un site internet dédié a été créé [www.internetsanscrainte.fr](http://www.internetsanscrainte.fr) (3) tout comme une application Kidsok qui permet de contrôler les contenus publiés par les enfants sur les réseaux sociaux Facebook , Google +, Pinterest, Snapchat, Skype, Twitter et YouTube. Grâce à la liste des dangers, les parents peuvent mettre de côté les éléments à contenu sensible, injurieux ou délicat qui peuvent nuire à l'enfant. Une fois ces éléments de côté, ils peuvent en discuter avec leurs enfants pour leur demander de réagir, d'agir, ou de supprimer les dangers de leurs comptes. (4) L'application est un outil de supervision. En aucun cas elle ne vient modifier le contenu directement sur les réseaux sociaux des enfants. Ainsi, les enfants seraient protégés tout en préservant leur intimité. (5)

Malgré cela aucun logiciel de contrôle parental n'assurera une sécurité totale, et les enfants ont tendance à les contourner. Le logiciel de contrôle parental doit seulement être considéré comme un outil, une aide dans l'éducation sur Internet.

Pour installer la plupart des applications de réseaux sociaux, les développeurs souhaitent désormais un accord parental comme pour Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, Pinterest. Cela ne relève que de la responsabilité du développeur de l'application et n'est en aucun obligatoire. De plus c'est un accord factice au sens où cet accord n'est pas vérifié légalement, c'est une affaire de confiance entre l'application et la personne qui l'installe. Ces réseaux sociaux développent dans leurs paramètres de confidentialité ou de sécurité des explications à destination des adolescents, des parents et des éducateurs.

Amateurs de nouvelles expérimentations en ligne, les adolescents se mettent en scène sous forme de photos ou vidéos afin de plaire et de séduire. Ils n'hésitent pas à diffuser ces contenus autoédités numériques, même à caractère sexuel. Le but peut être de stimuler la vie affective et sexuelle entre partenaires intimes ou provoquer le début d'une relation romantique. Autrement dit, ils pratiquent le sexting.  
(6)

### III. Définition du sexting

Le sexting est la fusion des termes *sex* et *texting* ou textos en français. Ce qui définit donc à l'origine le sexting comme l'envoi de messages et d'images sexuellement explicites au moyen d'un téléphone portable. L'Académie française traduit par textopornographie en français. Or cette pratique concerne désormais également les messageries instantanées, les blogs (sites internet personnels) et les réseaux sociaux ainsi que la pratique des strip-teases devant les webcams ou *sexcam* et la chatroulette. (6) La chatroulette consiste à la mise en contact rapide et aléatoire, comme la roulette russe du casino, avec un interlocuteur inconnu sur un site internet de discussion encore appelé chat. Le plus souvent c'est le corps qui est exposé, pas le visage. (7) Il existe également une pratique apparentée au sexting appelée *dedipix* qui sont des photographies dédicaces corporelles sur les blogs.

Il faut distinguer le sexting primaire du secondaire. Le sexting primaire est caractérisé par le fait que la personne diffuse elle-même une photographie ou une vidéo la représentant. Le sexting secondaire, est caractérisé par le fait qu'un tiers, destinataire ou non du message d'origine le transfère à d'autres personnes. Le plus souvent cela consiste à diffuser via internet un contenu sexuellement explicite qui est publiquement partagé en ligne sans le consentement de la ou des personnes apparaissant sur le contenu. Ils pratiquent donc des vengeances pornographiques ou *revenge-porn*. Pour exemple, c'est l'histoire de l'ancienne nageuse française Laure Manaudou qui en 2007 aurait envoyé des photographies d'elle dénudée à son petit ami de l'époque (sexting primaire) et ce dernier les aurait redistribuées 2 ans plus tard sur internet et aux médias afin de lui nuire (sexting secondaire).

Les conséquences psychologiques de ce type de pratique peuvent être dramatiques. D'autres jeunes qui ont subi du sexting secondaire sont eux allés jusqu'au suicide, comme la jeune canadienne Amanda Todd qui s'est suicidée à 15 ans en octobre 2012 à cause du harcèlement moral dont elle était victime suite à une photographie d'elle seins nus. Le harcèlement avait duré 3 ans. Elle avait dénoncé son harcèlement et son mal être dans une vidéo publiée sur YouTube qui avait alors permis d'alerter et médiatiser le sujet. Mais il était déjà trop tard pour elle. Début Mars 2016, une adolescente de 15 ans s'est suicidée près de Lisieux après la diffusion d'images d'elle à caractère personnel voire intime, par téléphones portables, sans qu'elle ait donné son consentement. La jeune fille aurait été très affectée par la diffusion de ces images, qui n'auraient pas été diffusées sur internet. (8)

Le pourcentage des adolescents et jeunes adultes pratiquant le sexting serait aux alentours de 20% mais il n'est pas reproductible précisément selon les études, variant certainement selon l'âge. (9) La pratique commençant à se démocratiser, elle fait également son apparition dans des séries télévisées où les personnages s'envoient des sextos (Chuck) ou abordent le cyberharcèlement suite au sexting secondaire (Drop dead diva).

## IV. Législation française

En France, le Garde des Sceaux en fonction en 2009-2010 Michèle Alliot-Marie s'était montré défavorable à une quelconque réforme législative estimant que les dispositions du code pénal permettaient déjà la répression du sexting. (10) Le Garde des Sceaux estimait également que tous les cas de sexting n'étaient pas susceptibles de tomber sous le coup de la loi pénale. (6) Les parlementaires ont préféré mettre en œuvre des dispositifs de sensibilisation et de prévention. Suite au rapport « contre l'hypersexualisation » (11), fin 2012 le Ministre de l'Education Nationale s'est engagé à faire entrer l'école dans l'ère du numérique. La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a créé un « service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance ». Elle vise les enseignants à former les élèves au cours de leur scolarité, à l'apprentissage et à l'utilisation autonome et responsable des outils numériques. (6) Les objectifs sont de faire développer un sens critique notamment envers les images diffusées sur internet et apprendre à protéger son intimité sur internet sous toutes ses formes. C'est également le but du site internet [www.internetsanscrainte.fr](http://www.internetsanscrainte.fr) du programme *Safer Internet France* qui se veut un lieu de rencontre de référence pour tous les acteurs impliqués dans l'éducation critique au numérique des jeunes.

La loi du 5 août 2013 a modifié l'article 227-23 du Code Pénal et pénalise désormais explicitement le sexting primaire chez les mineurs de moins de quinze ans et le sexting secondaire qu'importe l'âge. (10) Aucune sanction n'a encore jamais été prise concernant le sexting primaire, ni les vengeances pornographiques chez des mineurs.

Un amendement a été adopté le 16 janvier 2016 par les députés, dans le cadre de la première lecture de la loi numérique, afin de modifier l'article 226-1 du Code Pénal. Il vise à introduire la notion de « consentement exprès » de la personne pour la diffusion de l'image ou de la voix de celle-ci, lorsqu'elle présente un caractère sexuel. Cet amendement vise d'autre part à prévoir des circonstances aggravantes lorsqu'il est volontairement porté atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui par la diffusion d'une image à caractère sexuel, sans le consentement exprès de la personne concernée, pour la captation ainsi que pour la diffusion de celle-ci. Cela

tient compte de la particulière gravité des violences pornographiques et des répercussions pour les victimes. (12)

Il ne s'agit toutefois que d'une première étape avant la promulgation du texte, puisqu'il faut encore que le projet de loi soit examiné par les sénateurs, au printemps 2016. Puis il y aura soit la convocation d'une commission mixte paritaire ou la demande d'une seconde lecture aux députés de aux députés de l'Assemblée Nationale. (annexe 6)

## V. Intérêt de la recherche

En médecine générale, le contact avec les adolescents est fréquent.

L'objectif principal de l'étude est de mettre en évidence les caractéristiques du sexting chez les adolescents Nordistes. Est-ce fréquent ? Quelles sont les modalités de réalisation ? Est-ce que cela a des conséquences psychologiques qu'il faut prendre en charge ?

Les objectifs secondaires sont de rechercher un rapport entre photos, vidéos érotiques ou pornographiques et le fait d'avoir visionné volontairement ou été en contact involontairement avec de la pornographie. Y a-t-il un rapport avec leur « avancée » dans la vie sexuelle ? La consommation excessive d'internet entre t-elle en jeu ?

## MATERIELS ET METHODES

L'étude était épidémiologique, observationnelle, descriptive, multicentrique, prospective, anonyme dans le département du Nord de la France. Elle a été menée de janvier 2015 à mi septembre 2015. La population étudiée était les adolescents de 13 à 17 ans consultant en cabinet de médecine générale (MG), en centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et chez des élèves d'un lycée privé de la métropole lilloise, dans deux classes de première.

Le questionnaire (annexe 1) était fourni soit en version papier format A3 recto verso ou en version numérique à imprimer selon les lieux de recueil.

### I. Méthode de sélection

#### A. Classe d'âge

Le choix de la classe d'âge incluse pour le sujet d'étude s'est fait à partir de différents éléments légaux.

Différents critères sont utilisés par les chercheurs pour définir le groupe des adolescents. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'UNICEF il s'agit des personnes âgées de 10 à 19 ans, mais dans la pratique le groupe des 15-19 ans est le plus souvent retenu. (13)

En France, l'âge de la responsabilité pénale, c'est-à-dire l'âge à partir duquel les mineurs sont considérés comme suffisamment âgés pour voir leur responsabilité pénale reconnue, n'est pas clairement fixé. L'article 122-8 du Code Pénal dispose en effet que les mineurs capables de discernement sont pénalement responsables et que seuls les mineurs de 13 à 18 ans peuvent subir des sanctions pénales. L'âge de la responsabilité pénale française est donc fixé à 13 ans. Cet âge diffère selon les pays d'Europe s'étendant de 7 ans (Suisse) à 16 ans (Espagne, Portugal). (14)

Les textes de loi définissent la majorité sexuelle à 15 ans.

L'âge de la responsabilité pénale française est fixé à 13 ans et la majorité légale est fixée à 18 ans. Ce sont ces âges qui ont défini les bornes inférieures et supérieures du critère d'inclusion âge des adolescents, à partir de 13 ans jusqu'à 17 ans + 364 jours.

## **B. Médecins généralistes**

Le sujet étant sensible, les médecins généralistes distribuant les questionnaires connaissaient tous l'investigateur et n'avaient pas été sélectionnés au hasard. Ils étaient répartis principalement dans le Pévèle. Les autres médecins étaient des Flandres, du Dunkerquois et de la métropole lilloise, afin d'avoir un échantillon représentatif.

Chacun a reçu au minimum quinze questionnaires répartis dans des enveloppes individuelles, pour le retour anonyme des questionnaires. Selon leur investissement et leur facilité à proposer le questionnaire, il leur en a été redistribué.

Le questionnaire était proposé directement par le médecin qui s'assurait du consentement parental. Il était rempli soit en salle d'attente à l'issue de la consultation ou au domicile et ensuite déposé au cabinet du médecin concerné, dans l'enveloppe fournie, cachetée.

## **C. CPEF**

Les centres ont été sélectionnés par rapport à leur localisation pour une répartition optimale sur le territoire nordiste et par rapport à leur population jeune drainée. Ils étaient situés à Armentières, Denain, Dunkerque et Lille. Nous avons demandé les autorisations aux différents médecins concernés dans les CPEF, aux chefs d'UTPAS et dans la métropole lilloise, à la direction territoriale.

Les questionnaires étaient proposés par la secrétaire des consultations aux mineurs qui le remplissaient en salle d'attente. Le questionnaire était rendu soit directement à la secrétaire, soit déposé dans une boîte en carton selon les centres. Un centre a préféré imprimer lui-même les questionnaires.

## **D. Lycée**

L'établissement scolaire, situé en zone socialement privilégiée, a accepté de participer à l'étude suite au contact personnel de la directrice de thèse. Le chef

d'établissement avait donné son accord. Une dizaine d'autres établissements sollicités par l'investigateur n'acceptaient pas de participer trouvant le sujet trop sensible. L'établissement a distribué le questionnaire aux élèves de deux classes de première générale, par le biais d'un professeur. Ils ont été récupérés via l'infirmière scolaire, dans une boîte aux lettres à disposition.

### E. Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion étaient l'âge inférieur à 13 ans et supérieur à 17 ans, l'absence de consentement au questionnaire.

## II. Données recueillies

Des données sociodémographiques ont été recueillies, telles que l'âge, le sexe et le mode de vie (chez les deux parents, chez le père ou la mère, en foyer, en famille d'accueil ou seul). Les adolescents ont été regroupés par classe d'âge pour certains tests, d'une part les adolescents de 13 et 14 ans : les 13-14 ans, d'autre part les adolescents de 15 à 17 ans : les 15-17 ans. Ce regroupement par classe s'est fait en raison de l'âge de la majorité sexuelle.

Il était ensuite demandé aux adolescents quel était le matériel informatique possédé : smartphone, ordinateur, tablette et pour ces deux derniers s'ils étaient personnels ou familiaux. Le mode d'utilisation du matériel était précisé : temps passé sur internet en semaine et le weekend, les trois applications les plus utilisées, l'utilisation des messageries instantanées. Les messageries instantanées se distinguent par les messageries messages et photos (chat, Facebook Messenger, Snapchat, Whatsapp...) et les messageries vidéos (Skype, Facetime, Viber, Snapchat...). A chaque fois les adolescents devaient préciser comment ils les utilisaient : fréquence d'utilisation (jamais, parfois, assez souvent, très souvent), avec qui ils les utilisaient (famille ou amis, petit(e) ami(e), inconnus).

La pornographie a été abordée. Les adolescents devaient préciser s'ils avaient déjà été confrontés à des images érotiques ou pornographiques de façon involontaire, à quelle fréquence (jamais, parfois, assez souvent, très souvent) et l'âge de la première confrontation (de moins de 8 ans à 17 ans). Ensuite ils devaient préciser les circonstances de confrontation involontaire aux images érotiques ou

pornographiques, s'ils avaient été choqués par ces images et à quelle fréquence, ainsi que l'expéditeur de ces images s'il y en avait un (inconnus, petit ami, ami, famille, connaissance). Les circonstances de confrontation proposées étaient : Email, messagerie instantanée, réseaux sociaux, recherche internet déviant vers un site inapproprié, téléchargement photo ou vidéo, publicité par internet, publicité par affiches, télévision, magazine pornographique.

Les adolescents devaient ensuite préciser s'ils avaient déjà regardé intentionnellement des photos ou vidéos pornographiques, à quelle fréquence et par quel moyen (site internet pornographique ou non pornographique mais diffusant des vidéos, téléchargement vidéo, télévision, magazine pornographique).

La partie suivante abordait le sexting. Il était demandé s'ils connaissaient la pratique du sexting. Sans donner de définition, il a été recherché si les adolescents le pratiquaient. Pour cela ils devaient préciser s'ils avaient déjà réalisé des photos érotiques, des photos pornographiques, des vidéos érotiques ou pornographiques, si cela était personnel ou destiné à être transmis, à qui cela avait été transmis (ami, petit ami, inconnu) et par quel moyen (MMS, Email, réseaux sociaux, messagerie instantanée).

L'entité évènement a été créée. L'évènement était défini par la réalisation de photo ou vidéo érotique ou pornographique.

Il a été recherché s'il y avait eu des conséquences personnelles aux photos réalisées ou s'ils connaissaient dans leur entourage (ami, famille, connaissance) quelqu'un qui avait eu des répercussions suite à la réalisation de telles photos. Les conséquences proposées étaient : sanction par les parents, harcèlement par des connaissances, harcèlement par des inconnus, exclusion d'un établissement scolaire, angoisse ou mal être, dépression, hospitalisation ou tentative de suicide.

Ensuite, l'étude cherchait à savoir quelles étaient les connaissances légales des adolescents. Ils devaient préciser s'ils savaient que toute photo ou vidéo transmise par internet pouvait être utilisée à leurs dépens même sans l'avoir autorisé et même si elle a une « durée de vie » limitée. Puis s'ils avaient déjà été informés des conséquences possibles de la diffusion d'images personnelles à caractère érotique ou pornographique et par qui. Ils pouvaient librement préciser quelles

étaient les personnes qui les avaient informés. Ainsi il leur était demandé si le questionnaire les remettait en question, c'est-à-dire s'il les amenait à des questionnements, à être plus vigilants quant à la diffusion de photos ou à remettre en question leurs pratiques.

La dernière partie concernait la sexualité des adolescents.

D'abord Il était demandé s'ils pensaient que la pornographie avait influencé leur sexualité et dans quelle proportion (pas du tout, parfois, moyennement, beaucoup ou non concerné). Ensuite, ils apportaient des précisions sur leur expérimentation sexuelle. Les questions se rapportaient à la fréquence de la recherche du plaisir seul (masturbation), des rapports sexuels, des rapports oraux, des rapports anaux, et d'une attirance homosexuelle.

Des regroupements ont été effectués définissant la vie sexuelle active. Cela regroupait le fait d'avoir déjà eu des rapports sexuels ou des rapports oraux ou anaux.

### **III. Autorisations**

Le consentement explicite écrit était demandé (annexe 2), après avoir brièvement décrit l'objectif du questionnaire et bien précisé que cela était anonyme. Le consentement était donné par l'adolescent et au moins un tuteur légal (parent) en cabinet de médecine générale, par l'adolescent uniquement en lycée et en CPEF, la plupart des dossiers de CPEF étant confidentiels et les mineurs venant très souvent seuls. Le consentement des parents était implicite en lycée puisque nous avions l'autorisation du chef d'établissement.

Le comité de protection des personnes a été sollicité et une déclaration à la CNIL a été effectuée.

## IV. **Traitement des données**

Les données ont été recueillies de manière indirecte par le biais des intermédiaires (CPEF, médecins généralistes (MG), lycée). Les questionnaires étaient anonymes, accompagnés de leur autorisation sur feuille détachée.

Chaque questionnaire a été numéroté chronologiquement et classé en fonction du lieu de recrutement CPEF, MG ou lycée sans classement en sous groupe.

Les données ont été rentrées informatiquement dans un tableau Excel afin de les traiter par le logiciel PASW statistic.

## RESULTATS

L'objectif était d'atteindre au moins 30 évènements liés au sexting afin de pouvoir effectuer des statistiques et dans l'idéal 100 évènements pour augmenter la significativité. Au total 110 évènements sont survenus.

Le total des questionnaires distribués est difficile à évaluer précisément sachant que certains centres ont préféré imprimer eux même le questionnaire, ou ont fait des copies. Le nombre de questionnaires susceptibles d'avoir été distribués s'élève au minimum à 474 pour 15 centres. Cela correspond à la somme des questionnaires déposés ajouté à la différence des questionnaires récupérés en quantité supérieure à celle déposée.

344 questionnaires ont été récupérés, soit un taux de réponse maximal de 72,6%.

7 questionnaires ont été exclus car les jeunes étaient majeurs et donc 337 questionnaires ont été analysés.

Lieu	Déposés	Période de recueil année 2015	Récupérés	Exclus	Total
CPEF1	49	Mi mars – début septembre	28		
CPEF2*	31	Mi mars – fin juin	31	6 majeurs	
CPEF3	50	Mi mars – début septembre	25		
CPEF4	30	Mi juin – début septembre	9		
					CPEF 87
MG F1	15	Mi avril – début septembre	11		
MG F2*	34	Mars – début septembre	69		
MG F3	15	Avril – début septembre	2		
MG F4	15	Mai – début septembre	5		
MG F5	20	Juillet – aout	19		
MG H1	15	Mai – aout	10		
MG H2*	18	Mars – sept	44	1 majeur	
MG H3	28	Janvier – aout	28		
MG H4	15	Mi mars – début septembre	0		
MG H5	15	Mi mars – début septembre	0		
					MG 187
Lycée*	63	Janvier	63		
					LYCEE 63
	413		344	7	337

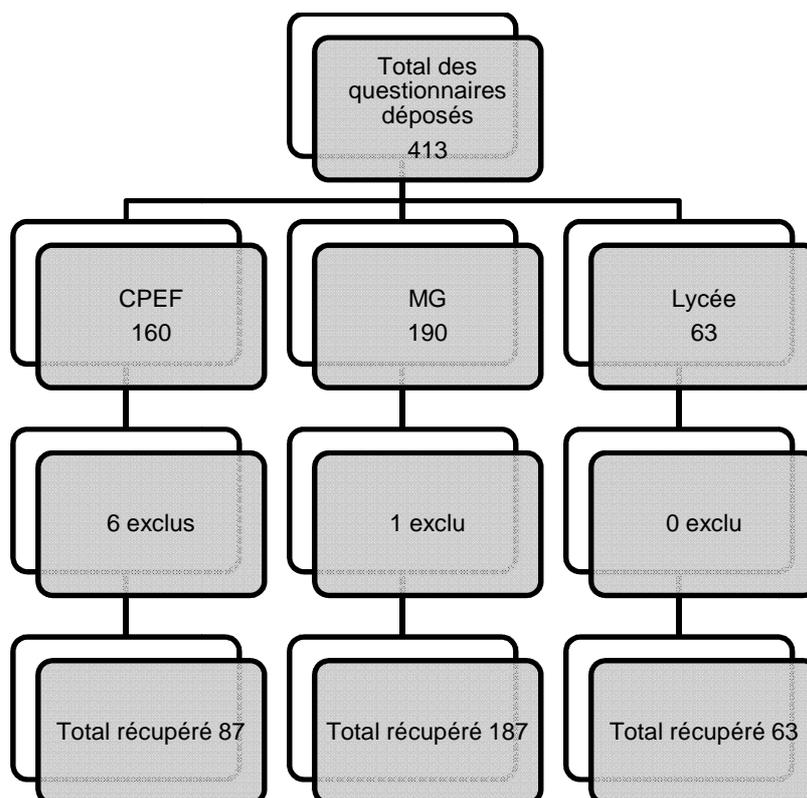
\* Centres qui ont imprimé partiellement ou totalement les questionnaires

MG : médecin généraliste

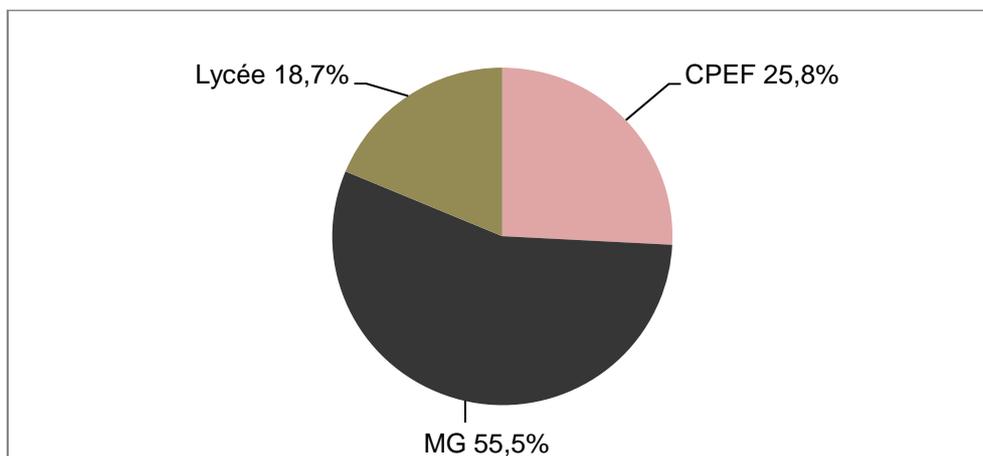
H : Homme

F : Femme

**Tableau I : Description de l'origine des questionnaires, quantité de questionnaires déposés et récupérés et période du recueil.**



**Figure 1 : Répartition des réponses au questionnaire en fonction de leur origine.**

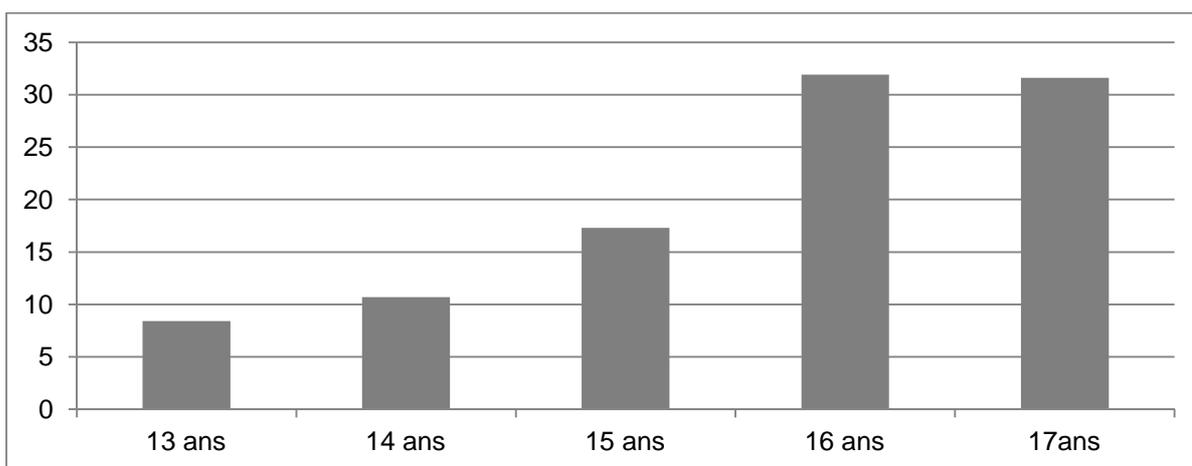


**Figure 2 : Origine des questionnaires.**

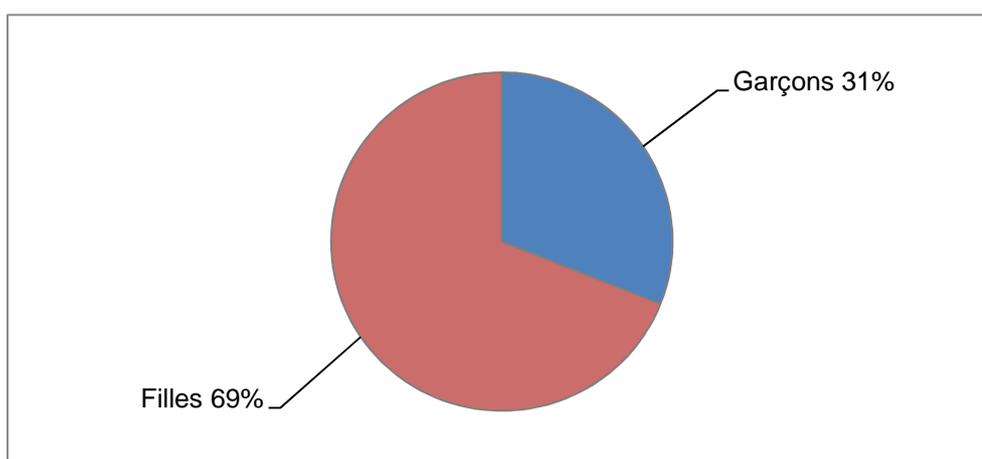
## I. Description de la population

### A. Socio-démographie

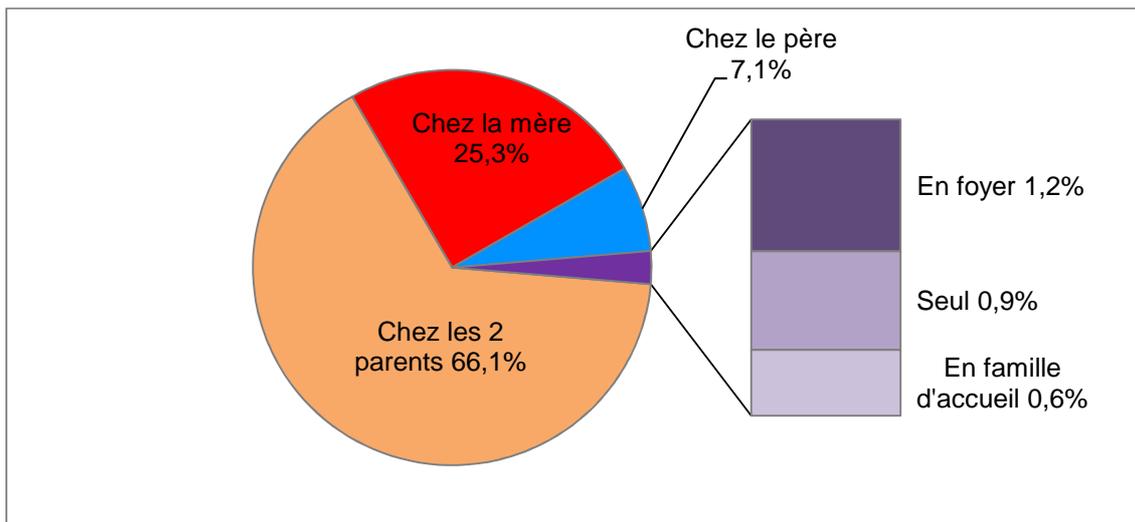
L'âge moyen était de 15,68 ans. Plus de 60% des adolescents avaient 16 ou 17 ans. Il y avait 31% de garçons et 69% de filles. Il n'y avait pas de différence d'âge selon le sexe. Majoritairement ils habitaient chez les deux parents ou chez la mère. En CPEF, il existait une différence significative de mode de vie : on retrouvait plus d'adolescents vivant soit en foyer, en famille d'accueil ou seul  $p=0,002$ .



**Figure 3 : Répartition de la population par classe d'âge, en pourcentages.**



**Figure 4 : Répartition de la population selon le sexe.**



**Figure 5 : Répartition de la population en fonction de leur lieu de vie.**

## B. Origine des questionnaires

### 1. Âge

L'âge moyen était de 15,37 ans chez les adolescents en médecine générale, 15,99 ans en CPEF et 16,14 ans en lycée.

Il existait une différence d'âge statistiquement significative selon l'origine des questionnaires.

Les tests post-hoc ont mis en évidence un âge inférieur des adolescents de médecine générale par rapport aux adolescents de CPEF et de lycée  $p < 10^{-3}$ , sans différence entre ces deux derniers.

### 2. Sexe

Il existait une différence statistique de répartition des sexes entre les groupes. En CPEF il y avait significativement moins de garçons qu'en MG ou en lycée  $p < 10^{-3}$ , sans différence entre les groupes MG et lycée.

Les groupes MG et lycées n'étaient pas différents, il y avait 58,6% de filles en MG et 63,5% en lycée.

## II. Utilisation du numérique

### A. Matériel informatique et utilisation d'internet

89,9% des adolescents possédaient un ordinateur, qu'il soit personnel ou à usage familial et ils étaient 60,4% à posséder de la même manière, une tablette. L'âge n'entraîne pas en compte dans le fait d'avoir un équipement personnel, propre à l'adolescent.

	Personnel	Familial	Personnel ET Familial	Personnel OU Familial
Ordinateur	54,5	46,1	5,4	89,9
Tablette	36,3	26,5	1,2	60,4

**Tableau II : Type de matériel informatique possédé au domicile des adolescents, en pourcentages.**

18,2% des adolescents qui possédaient une tablette avaient un contrôle parental installé, ils étaient 29,4% pour les ordinateurs. Plus les adolescents étaient jeunes et plus il y avait un contrôle parental sur les équipements  $p < 10^{-3}$ .

Les adolescents passaient en majorité entre 1 et 3 heures par jour sur internet en semaine, mais plus de la moitié y passait plus de 3 heures par jour le weekend arrivé.

Pour ceux qui passaient plus de 3 heures sur internet que ce soit la semaine ou le weekend, il n'y avait pas de différence selon l'origine, le sexe, l'âge.

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	Plus de 3 heures
Semaine	25,8	45	29,2
Weekend	10,4	38	51,5

**Tableau III : Temps passé sur internet en fonction de la période de la semaine, en pourcentages.**

## B. Smartphone

86,4% des adolescents possédaient un smartphone. En CPEF, on retrouvait plus de smartphone qu'en MG ou lycée  $p=0,001$ .

### 1. Sexe, âge et temps sur internet

Il existait une différence de possession de smartphone selon le sexe ( $p=0.03$ ) et l'âge ( $p=0,04$ ) en analyse univariée. En régression logistique binaire (sexe et âge) on ne retrouvait pas d'influence de l'âge sur la probabilité d'avoir un smartphone. Seul le sexe entrainait en compte  $p=0,01$ . Les filles avaient 2,4 fois plus de chances d'avoir un smartphone que les garçons peu importe leur âge.

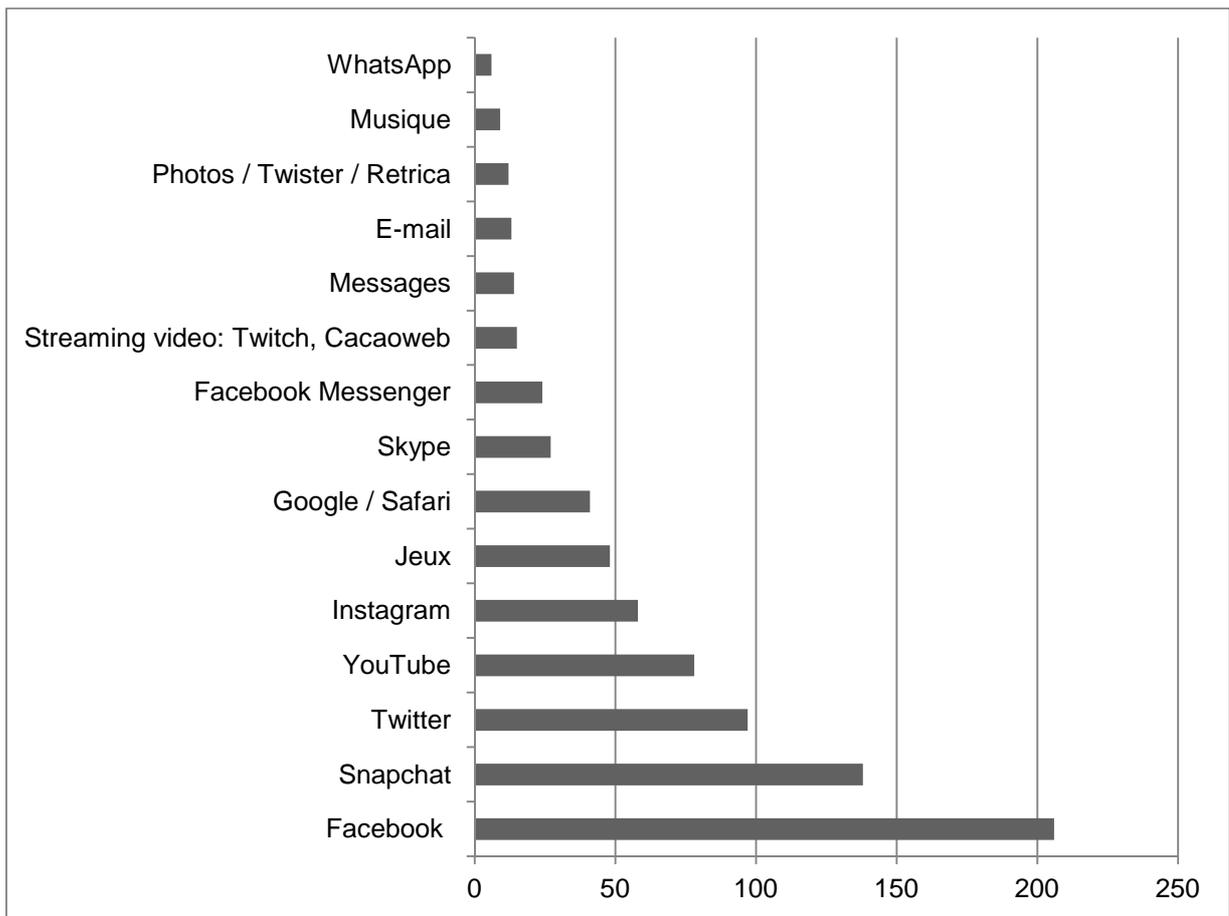
Il existait une association statistiquement significative entre la consommation d'internet de plus de 3 heures par jour, que ce soit en semaine ou le weekend et la possession de smartphone  $p=0,04$ .

### 2. Applications pour smartphones

Les adolescents utilisaient préférentiellement certaines applications sur leur smartphone. Il leur était demandé de préciser quelles étaient les trois applications qu'ils utilisaient le plus.

298 personnes ont répondu à cette question. Les applications de réseaux sociaux étaient majoritaires. Les plus utilisées étaient par ordre décroissant Facebook, Snapchat, Twitter et YouTube.

Ils utilisaient de manière anecdotique différents sites d'informations, d'achats, de transport, d'établissement bancaire et de rencontres amoureuses. Il faut noter que l'application Xhamster de visionnage de vidéos pornographiques a été citée une fois, tout comme le site de pornographie amateur Jacquie et Michel.



**Figure 6 : Applications utilisées par les adolescents sur leur smartphone, en nombre de réponses.**

### C. Messageries instantanées

Il était demandé aux adolescents de décrire comment ils utilisaient les messageries instantanées.

#### 1. Messageries instantanées texte et photos

Elles étaient principalement utilisées avec la famille, les amis et les petits amis, rarement avec des inconnus. En effet, 43,2% l'utilisaient très souvent avec la famille ou les amis, 46,6% très souvent avec les petits amis.

16,2% des adolescents les utilisaient avec des inconnus dont 5,9% l'utilisaient assez (3,8%) ou très souvent (2,1%).

Il existait une association statistiquement significative entre l'utilisation de ce type de messagerie et la possession de smartphone  $p < 10^{-3}$ .

## 2. Messageries instantanées vidéo

Les messageries instantanées vidéo étaient utilisées sans juste milieu. En effet, elles étaient peu ou pas utilisées avec la famille et les amis pour 58,4% mais très souvent utilisée pour 21,2% des adolescents. Elles n'étaient jamais utilisées avec les petits amis pour 43,6% mais assez ou très souvent pour 38,1%.

9,6% des adolescents les utilisaient avec des inconnus, dont 3,8% l'utilisaient assez (1,4%) ou très souvent (2,4%).

## 3. Messageries instantanées photo ou vidéo avec le/la petit(e) ami(e)

On retrouvait un lien statistique entre l'utilisation très fréquente des messageries instantanées photo ou vidéo avec les petit(e)s ami(e)s et le fait de passer plus de 3 heures par jour sur internet semaine ou weekend  $p < 10^{-3}$ .

En CPEF l'utilisation de la messagerie avec le/la petit(e) ami(e) était plus fréquente qu'en MG ou lycée  $p < 10^{-3}$ .

92,8% des adolescents de CPEF l'utilisait, en MG ils étaient 68,8% et au lycée 63%.

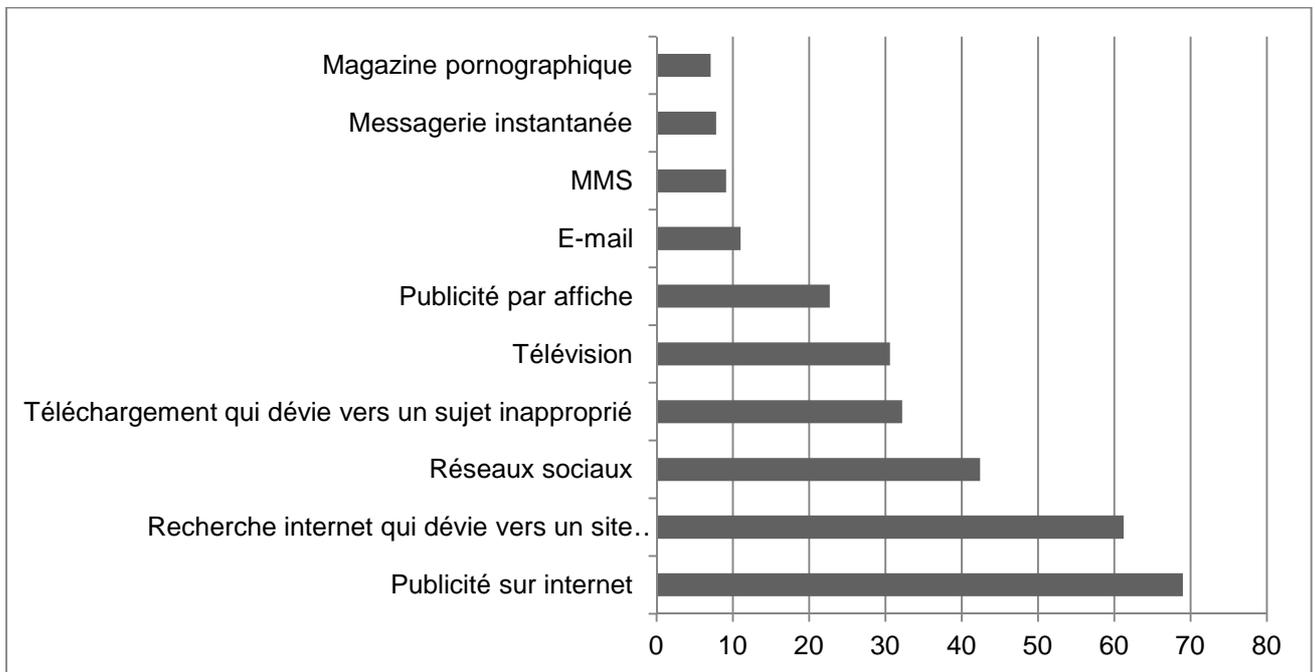
### III. Pornographie

#### A. Pornographie involontaire

Ils étaient 78,1% des adolescents à avoir déjà été confrontés à des images érotiques ou pornographiques sans le vouloir. Pour 10,6% des adolescents cela avait été assez souvent et pour 6,1% cela avait été très souvent. L'âge moyen de cette première confrontation pornographique était évalué à  $12,64 \pm 0,28$  ans. Il n'y avait pas de différence selon le sexe.

Il existait un lien statistique entre le fait d'avoir été confronté involontairement à de la pornographie et passer plus de 3 heures par jour sur internet, semaine ou weekend,  $p=10^{-3}$ .

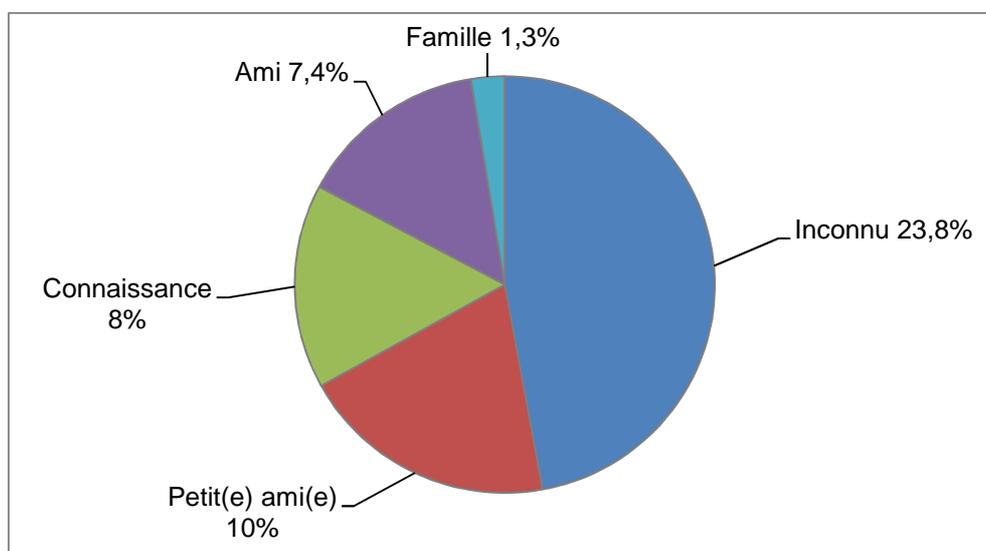
C'est la publicité sur internet (69%), les recherches sur internet (61,2%) et les réseaux sociaux (42,4%) qui provoquaient le plus souvent une confrontation involontaire avec la pornographie ; suivaient ensuite les téléchargements déviant sur un sujet inapproprié (32,2%) et la télévision (30,6%).



**Figure 7 : Circonstances de confrontation à des images érotiques ou pornographiques involontaires, en pourcentages.**

63,9% des adolescents disaient avoir été choqués par ces images, seuls 3,1% disaient l'avoir été très souvent. 72,6% des filles avaient été choquées, contre 51,2% des garçons et elles l'avaient été plus souvent  $p=0,03$ . Les 13-14 ans avaient également été plus souvent choqués que les 15-17 ans  $p=0,02$ .

59,8% des adolescents n'avaient jamais reçu d'images pornographiques par internet ou téléphone. Ceux qui en avaient reçu avaient été envoyées dans 23,8% des cas par des inconnus. Dans 10% des cas, les images ont été envoyées par le/la petit(e) ami(e), il n'y avait pas de différence en fonction de l'âge ou du sexe.



**Figure 8 : Personnes ayant envoyé des images pornographiques aux adolescents.**

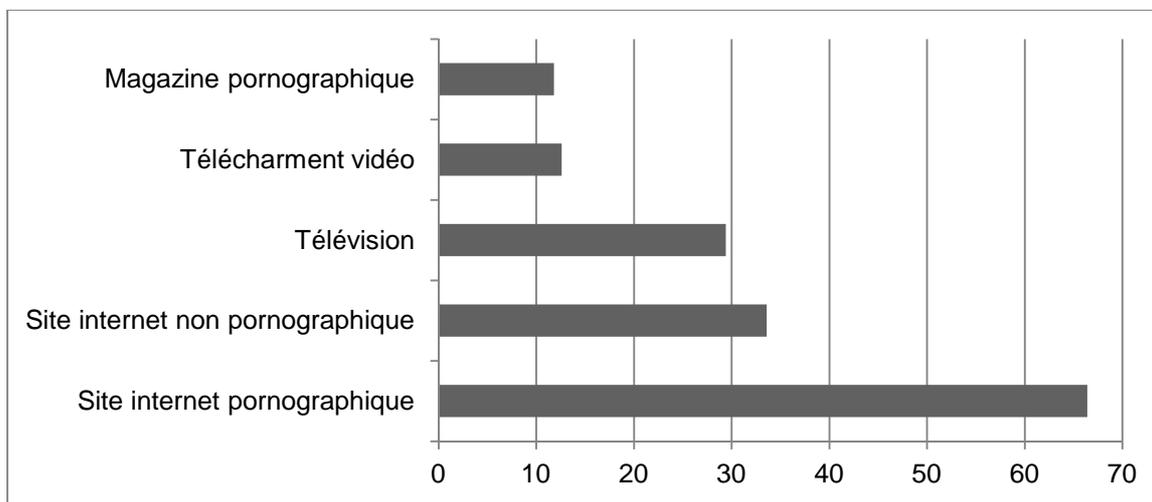
## B. Pornographie volontaire

39,4% des adolescents avaient déjà regardé intentionnellement de la pornographie. 6,3% du total des adolescents estimaient regarder assez souvent et 3,1% estimaient regarder très souvent de la pornographie.

Les garçons (71,8%) regardaient plus fréquemment de pornographie que les filles (32,5%)  $p<10^{-3}$ . Il n'y avait pas de différence selon l'âge. Les adolescents qui passaient plus de 3 heures par jour sur internet, semaine ou weekend, regardaient statistiquement plus fréquemment de la pornographie  $p=0,04$ .

La consommation de pornographie se faisait majoritairement sur internet par le biais de sites internet pornographiques ou non mais diffusant des vidéos.

69,8% des adolescents avaient utilisé uniquement des sites internet pour regarder de la pornographie. 5,5% avaient uniquement utilisé la télévision.



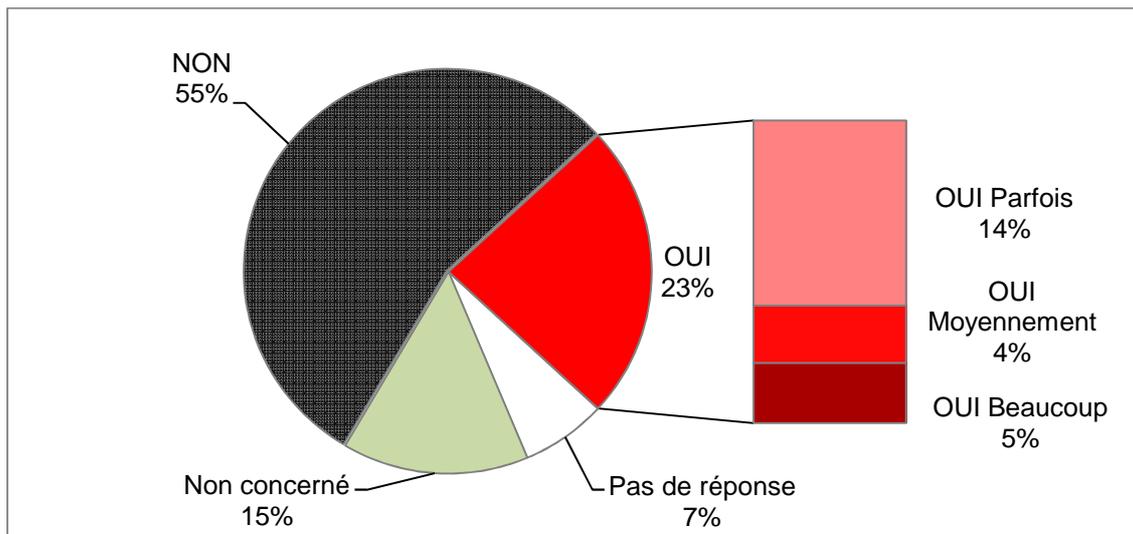
**Figure 9 : Médias par lesquels les adolescents ont regardé intentionnellement de la pornographie, en pourcentages.**

Le contrôle parental et la possession de smartphone n'influaient pas sur la confrontation involontaire ou sur la visualisation volontaire de pornographie.

## IV. Sexualité

### A. Influence de la pornographie

23,7% des adolescents pensaient que leur sexualité avait pu être influencée par la pornographie, dont 4,7% pensaient que la pornographie avait beaucoup influencé leur sexualité. 54,6% ne pensaient pas avoir été influencés.



**Figure 17 : Influence de la pornographie sur la sexualité des adolescents.**

La sexualité des jeunes adolescents (13-14 ans) concernés a plus souvent été influencée par la pornographie que les plus âgés (15-17 ans)  $p=0,015$ .

Il existe également une différence selon le sexe, 43,7% des garçons ont été influencés contre 24,2% des filles  $p=0,001$  et les garçons ont été influencés plus intensément que les filles  $p=0,05$ .

Il n'y avait pas de différence selon l'origine.

En régression logistique multivariée, seule la variable sexe avait une influence sur la probabilité d'avoir eu sa sexualité influencée par la pornographie. L'origine et l'âge n'influaient pas. Les filles avaient une probabilité 2,7 fois moindre que les garçons d'avoir été influencées par la pornographie  $p=0,002$ .

## B. Expérimentation sexuelle des adolescents

5,6% des données de cette partie étaient manquantes.

### 1. Masturbation

43,4% des adolescents s'étaient déjà masturbés dont 16,8% souvent.

Il existait une différence d'âge significative, plus fréquente chez les 15-17 ans  $p=0,02$ , une différence selon le sexe plus fréquente globalement chez les garçons (69,4% chez les garçons contre 30,8% chez les filles)  $p<10^{-3}$  et selon l'origine moins fréquente en CPEF  $p=0,001$ .

Lorsque l'on regroupait les adolescents qui se masturbaient par classe d'âge 13-14 ans et 15-17 ans il n'y avait plus de différence selon le sexe mais il y avait 5 fois plus de filles qui ne se masturbaient pas que de garçons.

Les adolescents qui s'étaient déjà masturbés regardaient statistiquement plus de la pornographie  $p<10^{-3}$ .

### 2. Rapports sexuels

51,2% des adolescents avaient déjà eu des rapports sexuels dont 27,5% souvent.

Il existait une différence d'âge significative  $p<10^{-3}$ . Les adolescents qui avaient déjà eu des rapports sexuels avaient en moyenne de 16,1 ans, ceux qui n'en avaient jamais eu avaient en moyenne 15,2 ans.

Plus de filles (59,7%) avaient déclaré avoir eu des rapports sexuels que de garçons (33%)  $p<10^{-3}$ . Lorsque l'on regroupait les adolescents qui avaient déjà eu des rapports sexuels par classe d'âge 13-14 ans et 15-17 ans il n'y avait plus de différence selon le sexe.

Il n'y avait pas de différence avec la visualisation ou non de pornographie.

En CPEF on retrouvait une part plus importante d'adolescents ayant eu des rapports sexuels (90,2%) qu'en MG ou lycée  $p<10^{-3}$ , il n'y avait pas de différence entre ces derniers.

### 3. Rapports oraux

35% des adolescents avaient déjà eu des rapports oraux dont 16,6% souvent.

Il existait une différence d'âge significative, plus fréquents chez les 15-17 ans  $p < 10^{-3}$ .

Plus de filles (64,9%) avaient déclaré avoir eu des rapports oraux que de garçons (34,7%)  $p = 0,02$ . Lorsque l'on regroupait les adolescents qui avaient déjà eu des rapports oraux par classe d'âge 13-14 ans et 15-17 ans il n'y avait plus de différence selon le sexe.

En CPEF on retrouvait une part plus importante d'adolescents ayant eu des rapports oraux (62,2%) qu'en MG ou lycée  $p < 10^{-3}$ , il n'y avait pas de différence entre ces derniers.

Les adolescents qui avaient déjà eu des rapports oraux regardaient statistiquement plus de la pornographie  $p = 10^{-3}$ .

64% des adolescents qui avaient déjà eu des rapports sexuels avaient également déjà eu des rapports oraux et seuls 4,5% de ceux qui n'avaient jamais eu de rapports sexuels avaient déjà eu des rapports oraux. Il existait un lien statistique entre le fait d'avoir des rapports sexuels et d'avoir des rapports oraux  $p < 10^{-3}$ .

### 4. Rapports anaux

6,9% avaient déjà eu des rapports anaux dont 3,2% souvent.

Il n'y avait pas de différence en fonction du sexe, de l'âge ou de l'origine.

Les adolescents qui avaient déjà eu des rapports anaux regardaient statistiquement plus de la pornographie  $p < 10^{-3}$ .

12,4% des adolescents qui avaient déjà eu des rapports sexuels avaient également déjà eu des rapports anaux et 1,3% de ceux qui n'avaient jamais eu de rapports sexuels avaient déjà eu des rapports anaux. Il existait un lien statistique entre le fait d'avoir des rapports sexuels et d'avoir des rapports anaux  $p < 10^{-3}$ .

## 5. Attirance homosexuelle

10,1% avaient déjà eu une attirance homosexuelle dont 4,7% souvent.

Il n'y avait pas de différence en fonction du sexe, de l'âge ou de l'origine.

Les adolescents avaient déjà eu une attirance homosexuelle regardaient statistiquement plus de la pornographie  $p < 10^{-3}$ .

## 6. Vie sexuelle active

Il existait une différence d'âge significative  $p < 10^{-3}$ . Les adolescents qui avaient déjà eu des rapports sexuels ou oraux ou anaux avaient en moyenne de 16,1 ans, ceux qui n'en avaient jamais eu avaient en moyenne 15,2 ans.

Il y avait 91,5% des adolescents de CPEF qui avaient une vie sexuelle active contre 47,5% en lycée et 38,4% en MG  $p < 10^{-3}$ , sans qu'il n'y ait de différence entre ces derniers.

Il existait un lien statistique entre le fait de passer plus de 3 heures par jour sur internet, semaine ou weekend, et avoir une vie sexuelle active  $p = 0,03$ .

Il existait un lien statistique entre l'utilisation des messageries instantanées messages ou photo avec le/la petit(e) ami(e) et avoir une vie sexuelle active  $p < 10^{-3}$ .

## V. Sexting

31,5% des adolescents connaissaient la pratique du sexting. Les 15-17 ans la connaissaient significativement plus que les 13-14 ans  $p=0,002$ .

Ils étaient 4,6 %, à très bien connaître cette pratique et 26,9% à la connaître un peu. Mieux ils connaissaient cette pratique et plus ils étaient associés aux évènements  $p<10^{-3}$ .

Les lycéens connaissaient statistiquement plus la pratique du sexting (53,4%) par rapport au CPEF et MG  $p<10^{-3}$ , sans différence entre ces derniers. Il n'y avait pas de lien avec le sexe.

### A. Évènement

#### 1. Description générale

Au total, il y a eu 110 évènements pour 67 adolescents soit 19,9% des adolescents de l'étude qui avaient réalisé au moins un évènement.

Ils étaient âgés en moyenne de 16,1 ans et étaient significativement plus âgés que les adolescents qui n'avaient pas réalisé d'évènements (15,56 ans)  $p=0,001$ .

En CPEF il y a eu 47,1% d'évènements, 36,5% en lycée et 24,6% en médecine générale. Cette différence était statistiquement significative  $p=0,007$ .

Il n'y avait pas de lien avec le sexe, le lieu de vie, la possession de smartphone, le fait d'avoir un contrôle parental sur ordinateur ou tablette.

Il existait une tendance à l'utilisation des messageries instantanées et des MMS pour la diffusion des évènements (figure 15).

L'utilisation des messageries instantanées, messages textes, photos et vidéos, avec les petits amis était associée à la réalisation d'évènements  $p<10^{-3}$ , tout comme les adolescents qui passaient plus de 3 heures par jour sur internet, semaine ou weekend  $p=0,001$ .

Il y a eu des conséquences aux photos pour 28,8% des adolescents que ce soit à type de sanction par les parents, harcèlement par des connaissances ou des inconnus, exclusion d'un établissement scolaire, angoisse ou mal être, dépression, hospitalisation ou tentative de suicide.

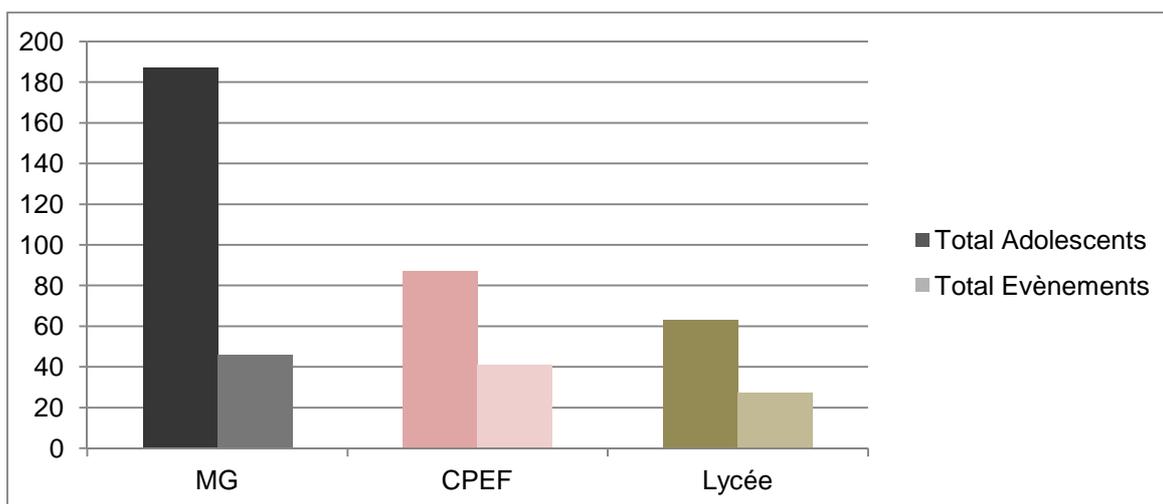
Le questionnaire remettait en question 29,7% des adolescents. Il remettait davantage en question les adolescents qui avaient réalisé un évènement  $p < 10^{-3}$  ainsi que les lycéens  $p = 0,03$ . Il n'y avait pas de différence en fonction de l'âge ou du sexe.

## 2. Récapitulatif des évènements

	Photo érotique	Photo pornographique	Conséquences aux photos	Vidéos	Total*
<b>Lycée</b>	13	8	5	2	23
<b>MG</b>	20	9	6	17	46
<b>CPEF</b>	24	9	6	8	41
<b>Total</b>	57	26	17	27	

\* Le total correspond à la somme des évènements et ne prend pas en compte les conséquences.

**Tableau IV : Récapitulatif des évènements survenus, en nombre d'adolescents.**



**Figure 10 : Nombre d'évènements par rapport au nombre d'adolescents, selon l'origine.**

### 3. Photos érotiques

17,3% des adolescents ont déjà réalisé des photos érotiques, soit 57 personnes. Pour 86% d'entre eux, ces photos étaient destinées à être envoyées à quelqu'un, soit 49 personnes.

46 adolescents (94%) destinaient la photo à leur petit ami, 13 (26,5%) à des amis et 4 (8%) à des inconnus. Ils utilisaient principalement les messageries instantanées ainsi que les MMS.

Une photo a été diffusée à un ami par messagerie instantanée alors qu'il n'était pas destinataire primaire de la photo, seul le petit ami était destinataire.

### 4. Photos pornographiques

8% des adolescents ont déjà réalisé des photos pornographiques, soit 26 personnes. Pour 96% d'entre eux, ces photos étaient destinées à être envoyées à quelqu'un, soit 25 personnes.

21 adolescents (84%) destinaient la photo à leur petit ami, 8 (32%) à des amis et 5 (2%) à des inconnus. Ils utilisaient principalement les messageries instantanées et les MMS avec les petits amis et les réseaux sociaux avec les amis et les inconnus.

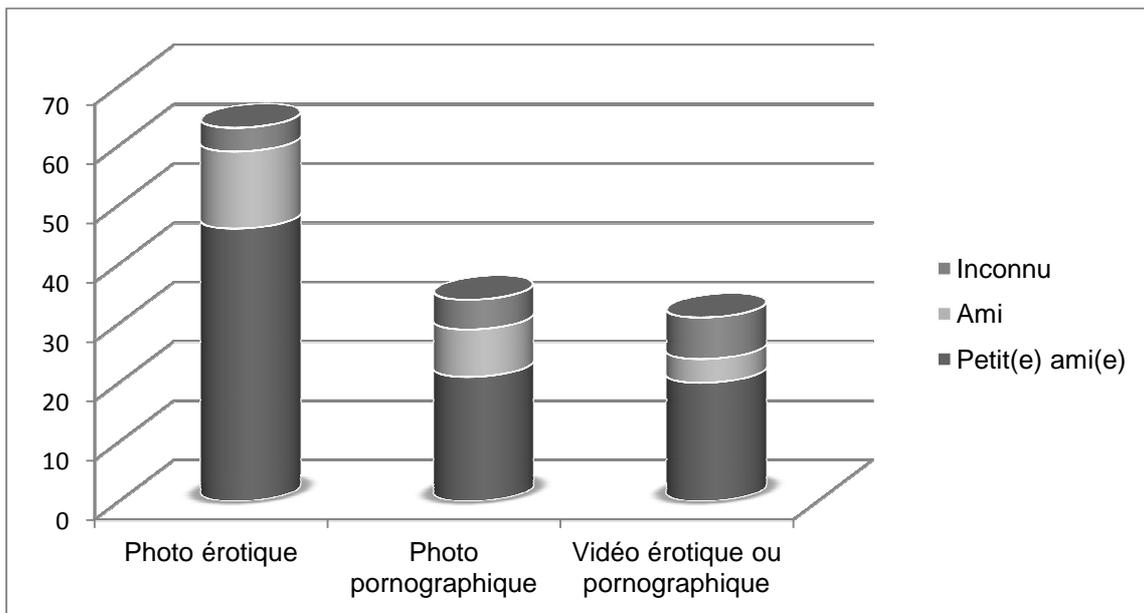
### 5. Vidéo érotique ou pornographique

8,2% des adolescents ont déjà réalisé des vidéos érotiques ou pornographiques, soit 27 personnes. Pour 92% d'entre eux, ces vidéos étaient destinées à être envoyées à quelqu'un, soit 25 personnes.

15 vidéos étaient réalisées seul, 13 l'étaient en couple et 2 de manière autre, non précisée.

4 adolescents avaient réalisé des vidéos seul et en couple.

20 adolescents (80%) destinaient la vidéo à leur petit ami, 4 (16%) à des amis et 7 (28%) à des inconnus. Ils utilisaient principalement les réseaux sociaux et la messagerie instantanée. Une adolescente avait précisé avoir utilisé une clé USB pour transmettre sa vidéo à son petit ami.



**Figure 11 : Répartition du nombre d'évènements en fonction du destinataire.**

## 6. Evènements multiples

24 des 67 adolescents (35,8%) avaient réalisé des photos érotiques et pornographiques.

13 des 67 adolescents (19,4%) avaient réalisé des photos érotiques et pornographiques ainsi que des vidéos.

32% des adolescents qui ont fait des photos érotiques ou pornographiques ont fait des vidéos. 3% des adolescents avaient fait des vidéos sans photos.

Il existe un lien entre le fait de réaliser des photos érotiques ou pornographiques et réaliser des vidéos érotiques ou pornographiques  $p < 10^{-3}$ .

## 7. Evènements avec les petits-amis

Au total 47 des 67 adolescents (70%) avaient uniquement envoyé des photos érotiques ou pornographiques ou des vidéos à leurs petits-amis.

85% d'entre eux avaient déjà eu des rapports sexuels, 76% des rapports oraux, 17 % des rapports anaux et 19 % une attirance homosexuelle.

## **8. Evènements avec les amis**

Au total 8 des 67 adolescents (12%) avaient envoyé des photos érotiques ou pornographiques ou des vidéos à des amis.

Il y avait 5 filles et 2 garçons. 6 utilisaient les messageries avec des inconnus. 4 d'entre eux avaient également envoyé des photos érotiques ou pornographiques ou des vidéos à des inconnus et 7 d'entre eux aux petits-amis.

6 d'entre eux avaient déjà reçu des images pornographiques de la part d'amis.

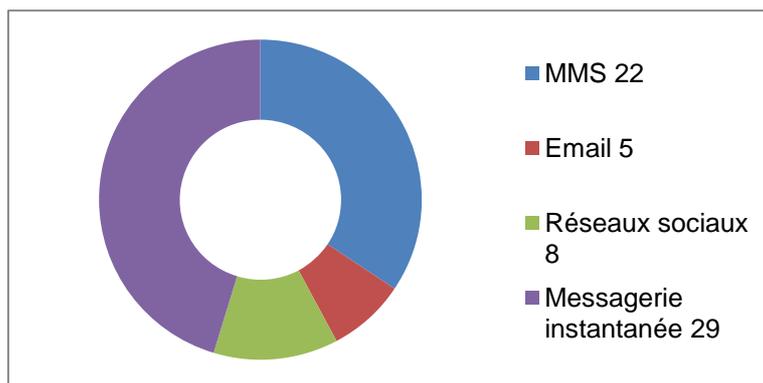
Tous avaient déjà eu des rapports sexuels. 7 d'entre eux avaient souvent eu une attirance homosexuelle.

## **9. Evènements avec les inconnus**

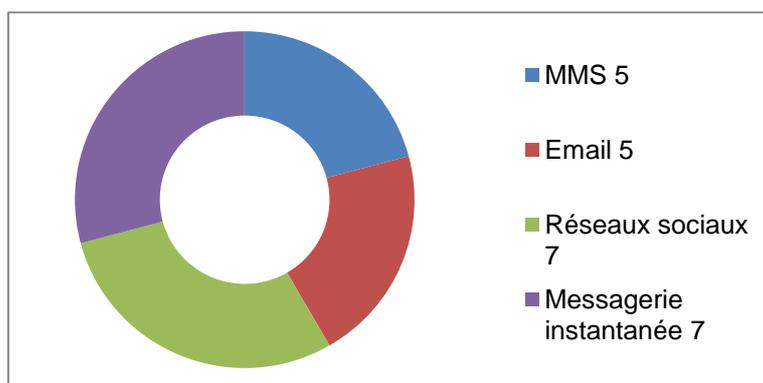
Au total 8 des 67 adolescents (12%) avaient réalisé 20 évènements pour des inconnus. Cela a représenté 18,2% des évènements. 4 des adolescents avaient fait la même chose avec des amis.

Il y avait 5 filles et 2 garçons. 2 adolescents déclaraient ne jamais utiliser les messageries instantanées avec des inconnus mais ont transmis photo pornographique ou vidéo par messagerie instantanée à des inconnus.

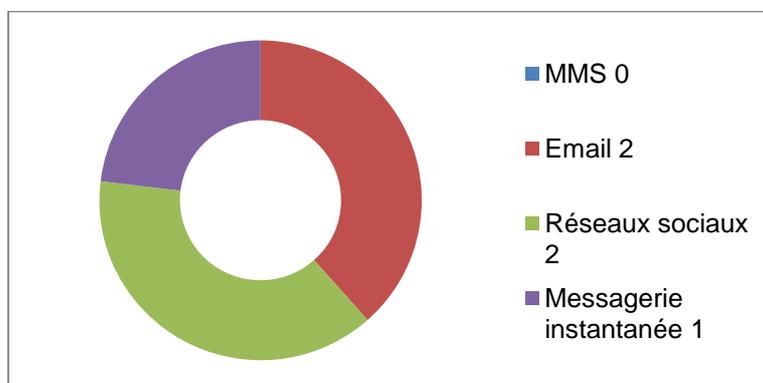
Tous avaient déjà eu des rapports sexuels. 5 d'entre eux avaient souvent eu une attirance homosexuelle.



A : Photos érotiques destinées aux petit(e)s ami(e)s.

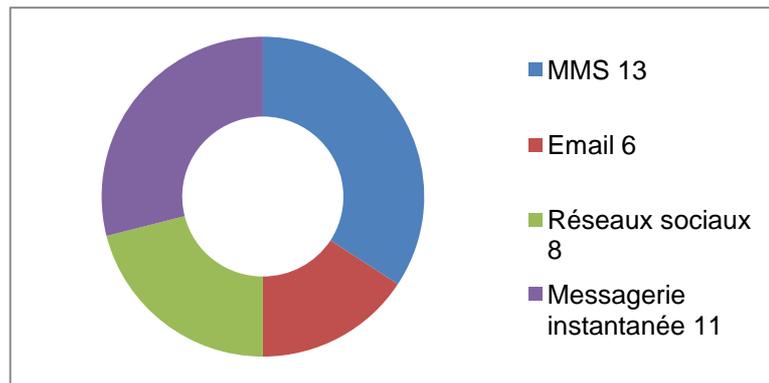


B : Photos érotiques destinées à des amis.

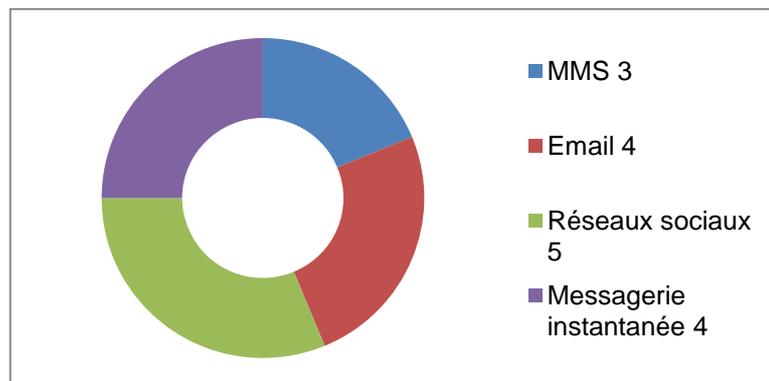


C : Photos érotiques destinées à des inconnus.

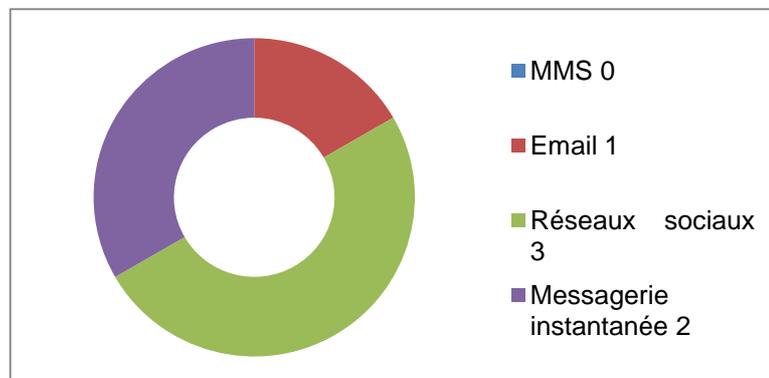
**Figure 12 : Répartition du mode d'envoi des photos érotiques, en nombre, en fonction du destinataire.**



A : Photos pornographiques destinées aux petit(e)s ami(e)s.

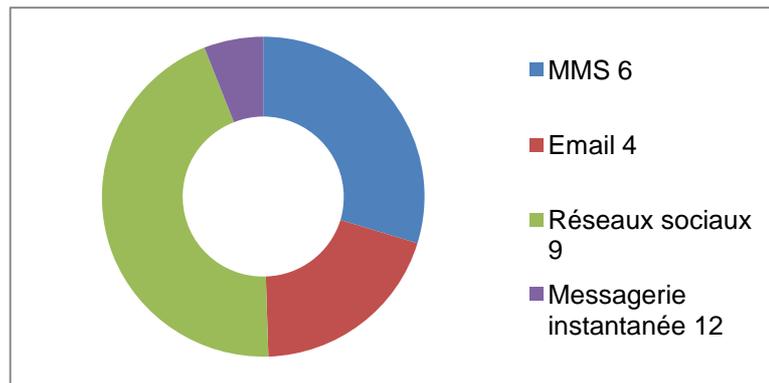


B : Photos pornographiques destinées à des amis.

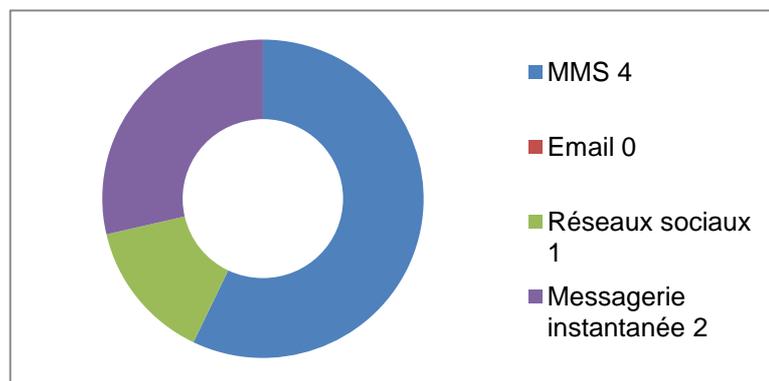


C : Photos pornographiques destinées à des inconnus.

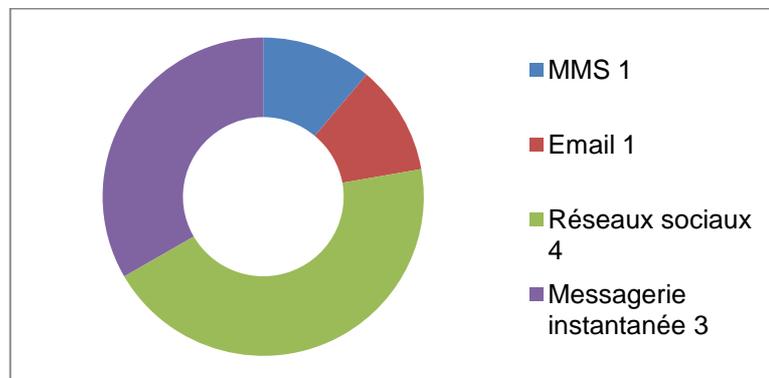
**Figure 13 : Répartition du mode d'envoi des photos pornographiques, en nombre, en fonction du destinataire.**



A : Vidéos destinées aux petit(e)s ami(e)s.

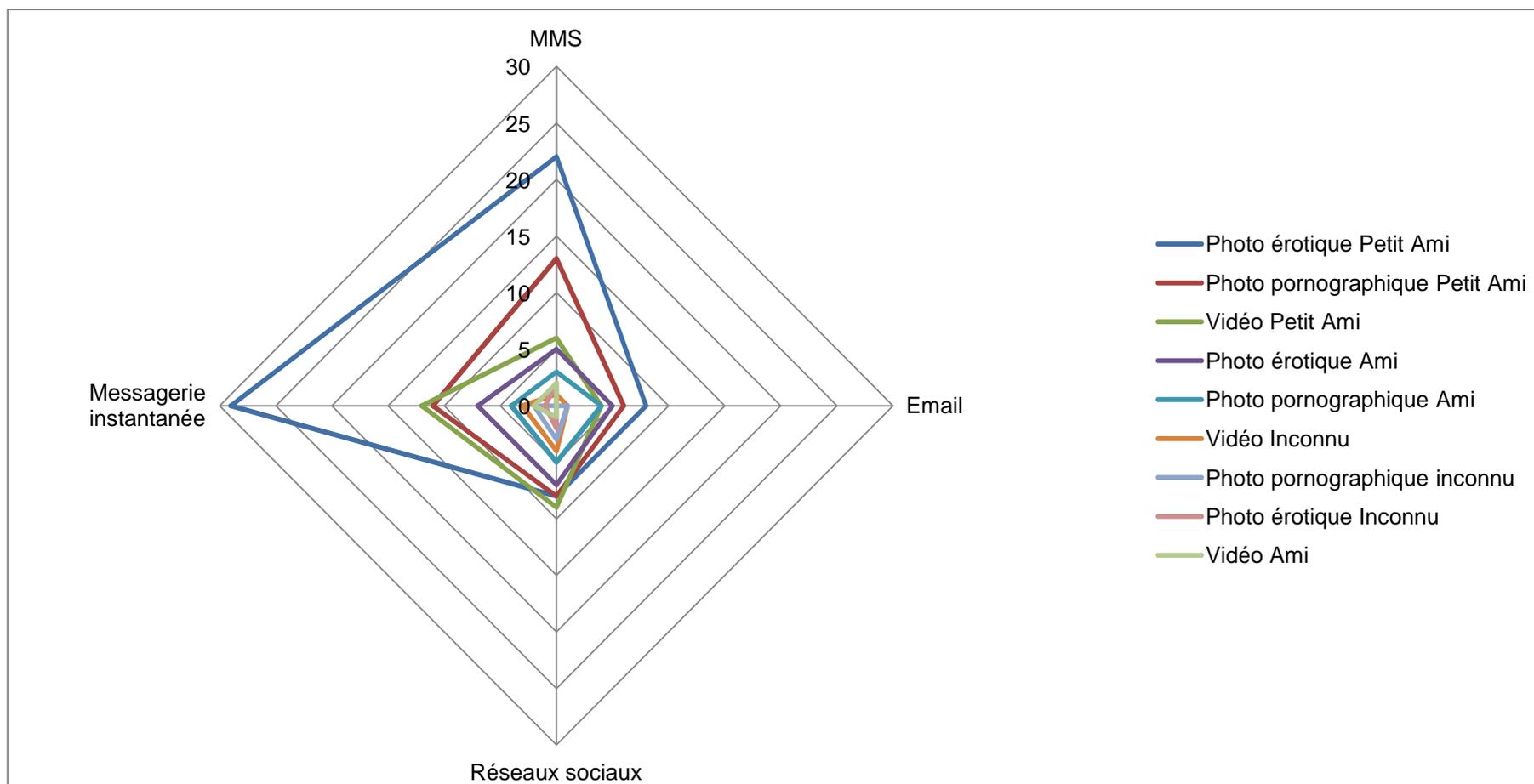


B : Vidéos destinées à des amis.



C : Vidéos destinées à des inconnus.

**Figure 14 : Répartition du mode d'envoi des vidéos érotiques pornographiques, en nombre, en fonction du destinataire.**



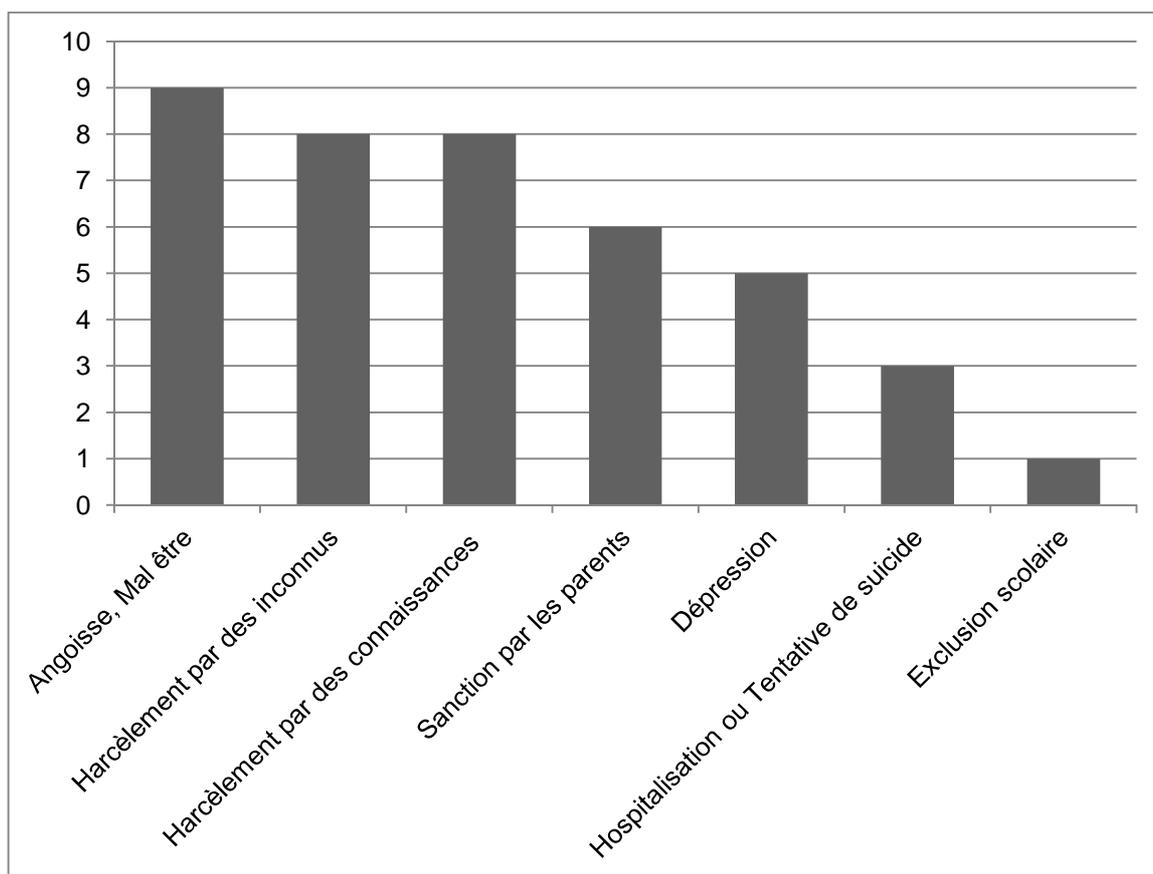
**Figure 15 : Média utilisé en fonction de l'évènement et du destinataire.**

## B. Conséquences des photos

### 1. Conséquences pour eux même

59 adolescents ont réalisé 83 évènements photos. 17 adolescents ont répondu avoir eu des conséquences suite à la réalisation de ces photos érotiques ou pornographiques soit 28,8%.

Les conséquences les plus fréquentes étaient le harcèlement, cité par 10 adolescents au total, soit 17% des adolescents ayant réalisé des photos, de l'angoisse ou du mal être pour 15% des adolescents. On retrouvait 8,5% de dépression, et 5% d'hospitalisations ou tentatives de suicide. Les 3 adolescentes qui avaient été hospitalisées ou avaient fait une tentative de suicide avaient également eu des conséquences à type de dépression.



**Figure 16 : Type de conséquences suite aux photos érotiques ou pornographiques, en nombre d'adolescents.**

Il y avait 11 filles pour 5 garçons. L'âge moyen était de 16,1 ans.

1 adolescent déclarait ne pas avoir de smartphone.

16 adolescents avaient fait des photos érotiques, 11 avaient fait des photos pornographiques et 9 avaient fait des vidéos. 9 adolescents avaient réalisé les 3.

15 adolescents avaient réalisé des évènements pour les petits-amis. Le seul adolescent à ne pas avoir diffusé de photos aux petits-amis avait transmis uniquement aux amis.

3 adolescents avaient réalisé des évènements pour des inconnus, mais également pour des amis et petits-amis. Leurs conséquences étaient à type d'harcèlement.

Les 3 adolescentes avec hospitalisation ou tentative de suicide avaient toutes transmis aux petits-amis et pour une d'entre elles aux amis.

4 adolescents ne visionnaient jamais de pornographie et 3 en visionnaient très souvent.

Ils étaient 13 adolescents à connaître quelqu'un de leur entourage (amis, famille, connaissance) à avoir déjà eu ce type de conséquences suite à la réalisation de photos érotiques ou pornographiques.

2 adolescents n'avaient jamais eu ni rapports sexuels, oraux ou anaux.

15 adolescents avaient déjà eu des rapports sexuels, 12 des rapports oraux, 4 des rapports anaux, 9 une attirance homosexuelle dont 6 souvent.

## 2. Conséquences pour autrui

47,2% des adolescents connaissaient quelqu'un de leur entourage (amis, famille, connaissance) à avoir déjà eu ce type de conséquences suite à la réalisation de photos érotiques ou pornographiques.

Il existait une association statistique entre réaliser des évènements et le fait de connaître quelqu'un qui a eu des conséquences de photos érotiques ou pornographiques personnelles  $p < 10^{-3}$ .

Les filles ( $p=0,005$ ), les 15-17 ans ( $p=0,04$ ) et les lycéens ( $p < 10^{-3}$ ) connaissaient statistiquement plus quelqu'un de leur entourage à avoir eu des conséquences de photos érotiques ou pornographiques personnelles.

Lorsque l'on regroupait les adolescents qui avaient connaissance de conséquences pour autrui par classe d'âge 13-14 ans et 15-17 ans il n'y avait plus de différence selon le sexe.

## C. Liens des évènements dans l'étude

### 1. Numérique

L'utilisation des messageries instantanées, messages textes, photos et vidéos, avec les petits amis était associée à la réalisation d'évènements  $p < 10^{-3}$ , tout comme les adolescents qui passaient plus de 3 heures par jour sur internet, semaine ou weekend  $p = 0,001$ .

### 2. Pornographie

Plus un adolescent avait été confronté à de la pornographie de façon involontaire et plus il était susceptible de réaliser un évènement  $p < 10^{-3}$ .

De même, il existait un lien entre la visualisation volontaire de pornographie et la réalisation d'évènement. Plus l'adolescent regardait fréquemment de la pornographie et plus il était susceptible de réaliser un évènement  $p < 10^{-3}$ .

Les adolescents qui avaient reçu des images érotiques ou pornographiques par leur petit ami réalisaient plus d'évènements  $p < 10^{-3}$ .

### 3. Vie sexuelle

Il existait une association statistiquement significative entre la vie sexuelle active et la réalisation d'évènements  $p < 10^{-3}$ .

Indépendamment pour chaque variable, il existait une différence statistiquement significative entre la réalisation d'évènements et la masturbation, les rapports sexuels, les rapports anaux, l'attirance homosexuelle  $p < 10^{-3}$  et les rapports oraux  $p = 0,008$ .

## VI. Culture du numérique

74,8% des adolescents savaient que toute photo ou vidéo transmise par internet pouvait être utilisée à leurs dépens même sans l'avoir autorisé.

Ils étaient 63,8% à avoir déjà reçu des explications sur les conséquences de la diffusion d'images personnelles à caractère érotique ou pornographique. C'était principalement les parents (ou la famille) et l'école en général (professeur, conseiller principal d'éducation, infirmière ou médecin scolaire) qui les avaient informés. Certaines écoles avaient également organisé des conférences avec la police ou la gendarmerie sur ce sujet. On retrouvait en moindre partie les amis et les médias (télévision, internet, magazine).

Connaitre ces conséquences ou en avoir été informé n'avait aucune influence statistique dans l'étude (sexe, âge, origine, contrôle parental, évènement).

## DISCUSSION

Les adolescents Nordistes de 13 à 17 ans étaient donc presque 20 % à avoir déjà fait des photographies ou des vidéos érotiques ou pornographiques. Le plus souvent elles étaient destinées au petit ami par le biais des messageries instantanées ou des MMS. 12% des adolescents ayant réalisé un évènement le destinaient à des inconnus. Cela représentait 18% des évènements. Plus d'un quart des adolescents qui réalisaient des photos érotiques ou pornographiques avaient eu des conséquences allant de l'angoisse à la tentative de suicide et 5% avaient déjà dû être hospitalisés ou avaient fait une tentative de suicide suite à cela.

Il existait un lien entre le fait de réaliser des photographies et réaliser des vidéos érotiques ou pornographiques.

On retrouvait une association des évènements avec un temps passé sur internet supérieur à 3 heures par jour, à l'utilisation des messageries instantanées avec les petits amis, à la visualisation de pornographie, à une vie sexuelle active.

## I. Généralisation

Les résultats de l'étude peuvent être généralisés aux adolescents Français de 13 à 17 ans, notamment grâce au nombre important de réponses au questionnaire et au nombre d'évènements survenus. Nous avons essayé d'obtenir un échantillon représentatif, diversifiant au maximum les catégories sociales grâce à la localisation et au mode de consultation dans les multiples sites de recueil. La population de médecine générale est le plus souvent diversifiée. En CPEF, selon les régions de consultations la population peut varier. C'est pourquoi les centres étaient stratégiquement répartis sur le territoire.

Nous avons choisi de ne pas demander l'origine ethnique.

## II. Forces et faiblesses de l'étude

### A. Forces

La principale force de cette étude est la classe d'âge étudiée. En effet, il existe peu d'études réalisées sur le sexting chez les adolescents et donc chez les mineurs. Il est plus difficile de s'assurer d'un consentement parental lorsque les questionnaires sont remplis par internet. Le consentement a été recueilli pour l'adolescent et un représentant légal.

L'autre force est la recherche des conséquences du sexting et leur fréquence.

L'anonymat a garanti des réponses fiables.

De plus, le nombre de questionnaires recueillis et la méthodologie indirecte permet une généralisation statistique.

### B. Faiblesses

Les principales faiblesses sont constituées par les biais notamment de sélection et de déclaration.

#### 1. Biais de sélection

Les adolescents ou les parents ne donnant pas leur accord ont été exclus et n'ont pas reçu le questionnaire. Cette donnée est manquante puisque tous les questionnaires récupérés avaient l'accord. Il aurait pu être intéressant de savoir combien ont refusé de participer et leur motif de refus.

##### a) Sites de recueil

Selon les sites de recueil, la personne distribuant le questionnaire différait. C'était la secrétaire, le médecin ou un professeur de lycée. Les résultats auraient pu différer dans un lycée différent, avec une population différente dans les classes.

La population étudiée aurait également pu différer selon les secteurs d'implantation des médecins. Aucun praticien n'exerçait en zone sensible, mais ils n'étaient pas tous en zone socialement privilégiée pour autant. Ces médecins n'avaient pas été sélectionnés au hasard mais au contraire parce qu'ils

connaissaient l'investigateur afin d'instaurer une relation de confiance pour améliorer la coopération du médecin à l'étude.

La secrétaire ou le médecin a pu s'auto censurer ou juger l'adolescent en ne distribuant le questionnaire qu'à des personnes remplissant ses propres critères de jugement, moral par exemple. D'ailleurs, certains médecins n'ont pas réussi à proposer ce questionnaire, au contraire d'autres n'avaient aucune réserve.

En CPEF, les consultations pouvant être très remplies, la secrétaire n'avait pas toujours le temps de proposer le questionnaire ou pouvait aussi ne pas y penser, sélectionnant alors les adolescents.

### **b) Population étudiée**

En CPEF, on retrouvait de façon significative plus d'adolescents à avoir déjà eu des rapports sexuels et avoir une vie sexuelle active qu'en lycée ou MG. En effet, les CPEF sont là pour parler contraception, sexualité, infections sexuellement transmissibles. Les adolescents consultant en CPEF ont soit débuté leur sexualité, soit vont la débiter. Cela apparait donc logique d'avoir une population qui a eu plus de rapports sexuels qu'en lycée ou en MG. De même, elle est souvent assimilée à une population plus précaire, vivant en foyer ou en famille d'accueil puisque la consultation est entièrement prise en charge, ce qui était le cas de manière significative dans l'étude. Mais toutes les catégories sociales se côtoient en CPEF puisque le but premier est la confidentialité des dossiers, la gratuité des consultations en découlant.

On se serait attendu à avoir plus de filles que de garçons répondant au questionnaire en CPEF et en surtout cabinet de MG car les filles consultent plus que les garçons. Ce sont elles qui prennent la contraception, nécessitant une consultation médicale, et elles qui sont concernées par la vaccination contre les infections à papillomavirus faite à l'adolescence dès 11 ans. Elles consultent aussi plus souvent, ont de plus nombreuses plaintes, prennent plus de médicaments que les garçons, bien que les motifs de consultation et les pathologies somatiques rencontrées soient sensiblement les mêmes dans les deux sexes. (15)

Dans l'étude, les groupes étaient répartis de façon similaire en MG et lycée, même si les filles étaient un peu plus présentes que la moyenne. Il y avait bien une différence de répartition en CPEF. Les questionnaires ont peut-être été plus

facilement distribués aux garçons par les médecins généralistes ou plus refusés par les filles puisque nous n'avons pas de notion des questionnaires refusés. Le praticien peut penser que la sexualité des garçons est vécue de manière plus positive que pour les filles.

## **2. Biais de déclaration**

Les adolescents qui ont rempli le questionnaire ont pu le faire avec plus ou moins de réserve selon les conditions de remplissage, s'il y avait du monde en salle d'attente, un parent regardant les réponses pendant le remplissage. Ils ont pu avoir peur du jugement de la personne à qui ils allaient rendre ce questionnaire, notamment s'ils le rendaient directement au médecin, même si l'anonymat était garanti et l'enveloppe cachetée. Certaines réponses étaient manquantes surtout lorsque la sexualité était abordée. Nous avons pu avoir une sous-déclaration des comportements perçus comme transgressifs.

### III. Discussion des résultats

#### A. Utilisation du numérique

##### 1. Matériel informatique

Dans leur foyer familial, 89,9 % des adolescents de 13 à 17 ans possédaient un ordinateur, 60,4% une tablette. Cela a augmenté depuis 2013, en effet selon une étude IFOP sur la perception croisée enfants / parents face à l'usage d'internet, ils étaient 72% à posséder un ordinateur et 35% à avoir une tablette au sein du foyer. 86,4% de nos adolescents possédaient un smartphone contre 50% en 2013. (16)

Ils étaient plus de la moitié à passer plus de 3 heures par jour sur internet le weekend. Déjà en 2013, l'étude mettait en évidence un sentiment de dépendance pour 88,7% des 11-17 ans, affirmant qu'il leur serait difficile de se passer d'internet au quotidien, dépendance qui augmente selon l'âge. Seuls 25% des 15-17 ans prétendaient pouvoir se passer d'internet au quotidien contre 59 % des 11-12 ans. (16) Cela concorde avec le fait que les adolescents avec smartphone passaient statistiquement plus de fois 3 heures par jour sur internet, l'accès étant facilité, pouvant renforcer un sentiment de dépendance.

Les filles avaient 2,4 fois plus de chances d'avoir un smartphone peu importe l'âge. Elles sont souvent considérées comme étant des « pipelettes ». Elles sont plus dans la communication verbale, le besoin de parler, d'échanger avec les amis. Elles ont besoin de téléphoner aux copines. Les garçons ont moins ce besoin de parler, ils ont un tempérament plus solitaire. Cela peut jouer dans l'attribution ou non d'un smartphone plutôt qu'un téléphone standard. De plus, les garçons pourraient plus délaissé leurs résultats scolaires au profit d'une utilisation intensive du smartphone, ce qui peut rebuter les parents.

Il n'y avait pas d'association entre évènement et smartphone. Cela est certainement dû à la multiplicité du matériel à leur disposition pour s'exhiber (tablette, ordinateur).

##### 2. Applications internet

Les applications de réseaux sociaux étaient majoritairement utilisées avec les smartphones. Contrairement à l'étude IFOP de 2013 sur l'usage d'internet (16) où l'utilisation des réseaux sociaux était à relativiser par rapport à des activités plus

scolaires ou liées à la musique ou la vidéo, nos adolescents citaient ces moteurs de recherche mais en septième position, YouTube qui diffuse des vidéos de toute sorte était quatrième.

En effet, les smartphones se prêtent mieux à l'utilisation des réseaux sociaux que les ordinateurs puisqu'il est beaucoup plus facile d'y partager des photos ou vidéos personnelles prises avec ce même smartphone.

### **3. Messageries instantanées**

Comme les applications de réseaux sociaux, les messageries instantanées sont plus faciles à utiliser avec un smartphone, se substituant aux SMS et MMS, d'où le lien statistique entre messageries et smartphone.

16,2% des adolescents utilisaient les messageries instantanées texte et photos et 9,6% les messageries instantanées vidéo, avec des inconnus. Cela représente une part importante des adolescents. C'est le type de pratique qui les expose au *grooming* qui correspond à une prise de contact avec un mineur, via internet, par un adulte intéressé sexuellement. L'adulte falsifie son identité pour solliciter l'adolescent, affaiblir sa résistance et ses inhibitions à des fins sexuelles, surtout si l'adolescent croit avoir en face de lui un jeune de son âge. Communiquer avec des inconnus peut se révéler dangereux.

Tout cela rentre donc dans nos nouveaux modes de communication, de nombreuses personnes sont hyper connectées. On crée des conversations virtuelles à plusieurs. Chacun partage son intimité.

## **B. Pornographie**

### **1. Confrontation pornographique involontaire**

78% des adolescents avaient déjà été confrontés à de la pornographie de façon involontaire à l'âge moyen de 12,64 ans. Nos chiffres sont proches du rapport parlementaire « contre l'hypersexualisation ». (11) Il retrouvait que tous médias confondus, 82% des 11-13 ans auraient déjà été confrontés à un contenu pornographique et 23% des enfants de 9 à 16 ans seraient exposés à des contenus sexuels ou pornographiques au moins une fois par an. Tout comme dans le rapport « contre l'hypersexualisation » les filles avaient été plus choquées que les garçons.

La surexposition des jeunes à des contenus pornographiques peut être vécue comme une effraction psychique d'autant plus que l'âge est bas, d'ailleurs les 13-14 ans avaient plus souvent été choqués par cette pornographie que les 15-17 ans. Par exemple, certains logiciels de téléchargement illégal, très utilisés par les adolescents, génèrent ensuite une exposition à des images pornographiques par les publicités personnalisées, encore appelées publicités reposant sur les centres d'intérêts, lors d'utilisation future d'internet.

Il est nécessaire de se poser la question du renforcement du contrôle parental pour les plus jeunes sur internet, même si dans notre étude plus les adolescents étaient jeunes et plus il y avait un contrôle parental sur les équipements. En grandissant, les enfants s'émancipent du contrôle des parents quant à leur utilisation d'internet. Et plus les adolescents passaient de temps sur internet plus ils étaient confrontés à de la pornographie.

La légalisation des contenus audiovisuels sur internet par le CSA serait un moyen supplémentaire de lutte contre la pornographie accessible aux jeunes et de protection de la jeunesse mais internet est très difficile à contrôler. Le rapport « contre l'hypersexualisation » (11) préconisait d'ailleurs que les smartphones puissent avoir un système de contrôle parental, avec notamment le blocage intégré et activé des sites pornographiques ou violents systématiquement à la vente, et non pas à la demande. Actuellement pour mettre en place un contrôle parental sur smartphone, il faut contacter l'opérateur téléphonique afin de l'activer. Les développeurs pourraient réfléchir à préconfigurer des « sessions mineurs » sur les smartphones ou les ordinateurs, prêts à être activés dès la première utilisation.

Il devrait également pouvoir y avoir un contrôle renforcé des publicités sur internet car ce sont elles qui étaient le plus vecteur de pornographie involontaire. On pourrait imaginer renforcer les paramètres des contrôles parentaux afin de contrôler le type de publicités. Quant aux publicités personnalisées, il est possible de les désactiver, encore faut-il le savoir et savoir le faire. Il est également possible de paramétrer son navigateur internet ou son moteur de recherche. Les parents peuvent activer le *SafeSearch* dans Google par exemple, ou faire utiliser un moteur de recherche adapté aux enfants tel que Qwant junior. Cela n'est jamais pré coché, il

serait pourtant plus facile de chercher à enlever ces restrictions que de chercher comment les activer.

Tout le monde utilise Internet de façon différente à des fins diverses. Dans les familles où plusieurs personnes utilisent le même ordinateur, chaque utilisateur devrait avoir son propre « compte utilisateur ». Cela permet de choisir des paramètres de confidentialité, par exemple le paramétrage des cookies (fichier stocké sur le matériel informatique afin d'améliorer la navigation sur internet et personnaliser les pages en les adaptant au profil de l'utilisateur) ou les préférences de publicités personnalisées, selon les besoins et exigences de chaque utilisateur.

Toutes ces astuces pourront permettre de limiter l'exposition des plus jeunes aux images choquantes mais ne sera jamais efficace complètement. Les parents, entre autres, se doivent d'informer et d'éduquer leurs enfants sur les images choquantes pornographiques ou violentes.

## **2. Visualisation volontaire de pornographie**

Lors de la visualisation volontaire, les garçons regardaient plus fréquemment que les filles. Ils vont trouver en majorité ces films amusants, distrayants ou utiles alors que les filles seront mal à l'aise ou dégoûtées. Les filles avaient une probabilité 2,7 fois moindre que les garçons d'avoir eu leur sexualité influencée par la pornographie que les garçons.

La pornographie représente une sexualité irréaliste, où la femme est le plus souvent objet et soumise. Il n'y a pas d'échange, pas d'affects, pas de respect et peut parfois être violente. Tout est ritualisé et les scénarios suivent toujours le même canevas. Les coïts sont longs, les préliminaires sont courts. Ces films sont le plus souvent faits par des hommes, centrés sur le plaisir des hommes, pour le plaisir des hommes. Cela peut expliquer le fait que la pornographie ait moins influencé la sexualité des filles que des garçons. De plus, les filles seront plutôt influencées par le sensuel, le toucher, par rapport aux garçons qui seront plutôt dans le visuel.

Les filles regardent spontanément moins de pornographie. L'éducation sexuelle des filles tend à l'associer à des émotions négatives à un tabou, une culpabilisation par rapport au désir qu'elles pourraient éprouver. Cela renvoie aux clichés

historiques avec d'un côté la femme vertueuse, respectable et de l'autre côté la femme putain, la salope.

3,1% des adolescents regardaient très souvent de la pornographie. Seule une minorité d'adolescents se fixe sur la pornographie au point d'en devenir dépendant. (11) Il faut surtout s'inquiéter des cas d'addiction à la pornographie et des comportements des adolescents qui veulent se conformer aux attitudes et apparences des vidéos pornographiques.

De 63% (17) à 75% (18) des Français de 18 à 24 ans ont déjà visionné des films ou vidéos à caractère pornographique. Dans l'étude sur les Français et la pornographie (18), chez les jeunes de 18 à 24 ans on retrouvait 79% des hommes et 41% des femmes qui étaient déjà allés sur un site pornographique. Cela concorde avec nos résultats respectivement de 72% des garçons contre 32% des filles. Il existe une part de jeunes qui consulte de la pornographie plus tardivement afin de tendre vers le total de 73% de Français de 18 à 69 ans ayant déjà regardé intentionnellement de la pornographie en 2014.

La consommation de nos adolescents se faisait principalement sur internet, par des sites pornographiques, tout comme celle des 18-24 ans. (18) Il n'est pas nécessaire de prouver sa majorité pour accéder à ces sites, l'accès aux vidéos est même le plus souvent direct et le fait de passer le curseur de la souris sur l'image-lien fait débiter la vidéo. L'identité devrait être plus contrôlée et l'inscription obligatoire pour visualiser les vidéos. La non pénalisation et la publicité, parfois par les adolescents eux même, pour les sites de pornographie amateur comme Youporn ou Jackie et Michel, ou non, contribue à faire connaître à un large public les sites. Les publicités, placardées en grand dans nos villes pour les fréquents salons de l'érotisme démocratisent la sexualité mais leurs mises en scène peuvent choquer les plus jeunes. Même si érotisme et pornographie sont différents les plus jeunes peuvent ne pas faire la différence.

Pour l'adolescent, les films pornographiques peuvent remplir l'un de leurs buts premiers : l'accompagnement de la masturbation, une forme d'éducation sexuelle, une source d'inspiration, une façon de transgresser les règles établies par les autorités parentales et un plaisir comme un autre. L'approche répressive n'est donc

pas à conseiller. (19) L'adolescent doit pouvoir faire preuve d'esprit critique surtout lorsqu'il mûrit psychologiquement et donc avance en âge.

S'il comprend ce qu'est réellement la pornographie, c'est-à-dire un film, de la fiction, il s'en détachera de lui-même comme on peut se détacher de films fantastiques. En recherchant de la pornographie, il n'a pas un comportement déviant, au contraire, il correspond aux codes de son âge.

La dépendance commence lorsque la vision de la sexualité conventionnelle n'excite plus suffisamment l'adolescent, alors qu'il ne l'a pas, ou à peine, abordé dans sa vie sexuelle réelle. (19)

### **3. Pornographie et sexting**

Pour tout rapport à la pornographie, volontaire ou involontaire, il existait un lien avec la réalisation d'évènements.

### **4. Pornographie et sexualité**

Les personnes de 18 à 69 ans ayant une orientation sexuelle homosexuelle consommaient plus de pornographie que les hétérosexuels, 2 fois plus pour les hommes et 5 fois plus pour les femmes. (18)

Dans notre étude, les adolescents qui avaient déjà eu des pratiques sexuelles autres que les rapports sexuels par pénétration (rapports oraux, anaux, masturbation) consommaient statistiquement plus de pornographie que ceux qui n'avaient pas eu ces pratiques. Cela est aussi valable pour les personnes ayant eu une attirance homosexuelle, elles consommaient plus de pornographie.

Le rapport sexuel reste non influencé par la pornographie, c'est plutôt les pratiques annexes qui le sont.

Alors peut-être que quelques adolescents arrivent à critiquer la pornographie en se disant que ce n'est pas la sexualité normale mais, en pratique, elle est bien leur modèle même s'ils ne sont que 23% à penser qu'elle a influencé leur sexualité. D'ailleurs les adolescents les plus jeunes (13-14 ans) donc moins matures et moins critiques, se disaient plus influencés par la pornographie que les 15-17 ans.

### C. Sexting

Pour les adolescents américains le sexting serait un moyen de débiter une relation amoureuse ou de remplacer la sexualité. (20) Certains avancent que les hommes de 18 à 30 ans utiliseraient le sexting pour attirer des partenaires et que les femmes l'utiliseraient afin de garder leur partenaire. (21)

La moitié des lycéens connaissaient la pratique du sexting, statistiquement plus que les adolescents de CPEF et MG. Cela a pu être dû aux interventions dans l'établissement par des professionnels médicaux (lors de cours d'introduction à la sexualité), de la police ou la gendarmerie, ou de cause à effet. Les cas de sexting sont devenus fréquents dans les établissements scolaires et se répandent viralemment mettant au courant de nombreux élèves de l'établissement sur le « cas » et la définition. D'ailleurs ce sont ceux qui connaissaient le plus la pratique du sexting qui étaient associés aux évènements.

Les évènements étaient survenus majoritairement en CPEF. Il existait un lien entre le fait d'avoir une vie sexuelle (rapports sexuels, oraux, anaux) et les évènements photos ou vidéos. De plus, la majorité des évènements étaient destinés aux petits amis et ces adolescents étaient plus âgés que ceux qui ne réalisaient pas d'évènements. Le sexting fait donc partie le plus souvent de la sexualité des adolescents, certainement afin de pimenter la relation. Il semble moins fréquent de débiter sa sexualité par le sexting.

19,9% des adolescents avaient réalisé au moins un évènement photo ou vidéo. Dans la littérature les études ne définissent pas toujours le sexting de la même manière et la fréquence varie. (22) En France, une enquête sur le sexe virtuel via les webcams et les nouvelles technologies de 2013, retrouvait 25% des 18-25 à avoir envoyé des photos ou des vidéos d'eux même nu ou dénudé et 10% à avoir déjà réalisé un *live-show* sexuel devant leur webcam. (17) Une étude américaine de 2012 (9) dont l'âge moyen des adolescents était de 15,8 ans retrouvait 27,6% d'adolescents à avoir envoyé des photos d'eux dénudés, sans qu'il n'y ait de différence selon le sexe. Ils rapportaient également que les adolescents atteignaient un pic de sollicitation d'envoi de photo d'eux dénudés à 16 et 17 ans et que les garçons avaient plus tendance à solliciter leur partenaire que les filles.

Nous n'avions pas de différence sur le sexe des adolescents qui pratiquaient le sexting. Certains trouvaient que les filles pratiquaient plus que les garçons. (20) D'autres, en revanche, trouvaient que c'était les hommes ; les femmes nécessitant un plus grand engagement dans la relation pour se livrer au sexting. (23)

### **1. Modalités du sexting**

Les messageries instantanées et les MMS étaient principalement utilisées pour l'envoi de photos ou vidéos érotiques ou pornographiques. Le MMS était rarement utilisé avec les inconnus. Cela permet d'allier les côtés rapide et pratique. En effet, les messageries instantanées permettent de visionner plus rapidement qu'un email et ne pas devoir mettre de restrictions au document sur les réseaux sociaux. Les smartphones ou tablettes permettent la prise de la photo ou de la vidéo et l'envoi instantané. Pourtant les photos laissent toujours une trace, même sur Snapchat, et les vidéos, hors messageries instantanées, restent enregistrées.

Dans une étude sur les comportements sexuels via les nouvelles technologies de communication, le MMS était le moyen le plus populaire pour envoyer des photos ou vidéos sexuelles chez les jeunes adultes américains (22) même si la fréquence d'utilisation du média variait selon que le destinataire était un partenaire courant, occasionnel ou un amant.

### **2. Evènements**

Les évènements étaient majoritairement destinés aux petits amis. Les photos érotiques étaient plus réalisées que les photos pornographiques et les vidéos érotiques ou pornographiques. Elles permettent une prise de risque moins importante puisque ne montrant pas de parties intimes, elles suggèrent sans en dévoiler trop. Près d'un tiers des adolescents qui réalisaient des photos avaient également fait des vidéos.

#### **a) Petit ami**

10% des adolescents qui avaient déjà reçu des images pornographiques l'avaient reçu d'un petit ami, sans différence selon l'âge et le sexe. Cela est donc peu par rapport aux 35% des Français de 18 à 25 ans à avoir déjà reçu des photos ou vidéo d'autrui nu ou dénudé. (17) La question posée dans l'étude n'était

certainement pas assez explicite et ciblait les éléments pornographiques, et donc pas érotiques (l'exposition mammaire étant rarement reconnue comme étant pornographique). Dans notre étude il y avait deux fois plus d'évènements photos érotiques que pornographiques, les résultats pour cet item sont donc finalement peu comparables.

### **b) Amis**

Les évènements destinés aux amis, seuls, sont rares. Ils sont majoritairement associés aux petits-amis et également aux inconnus. La plupart a également reçu des images pornographiques d'amis. Cela s'apparente donc plus à un échange de photos qu'à un envoi sans retour.

### **c) Inconnus**

Au total, 8 % des photos érotiques, 2% des photos pornographiques et 28% des vidéos étaient destinées à des inconnus.

Il était plus facile pour les adolescents de se livrer à des inconnus en vidéos qu'en photos, pensant certainement que la vidéo, étant en direct, est plus sûre.

Les adolescents sont amateurs de nouvelles expérimentations et peuvent se mettre en scène plus facilement pour des inconnus. Les adolescents réalisant des vidéos pour des inconnus peuvent l'avoir été dans des cas de chatroulette ou certains sites de *sexcam*. Le plus souvent ils connaissent les conséquences possibles, que ces contenus peuvent être enregistrés et transférés. L'adrénaline et l'impulsivité de la réalisation de l'évènement peut occulter la raison. Ils prennent certainement plus de précautions en affichant le corps plutôt que le visage pour des inconnus.

Dans l'étude, les adolescents échangeant avec des amis et des inconnus avaient un profil sexuel plus à risque que ceux échangeant uniquement avec les petits-amis. Ils avaient tous déjà eu des rapports sexuels, avaient beaucoup plus souvent eu d'attirance homosexuelle. Une puissance plus importante aurait permis de faire des tests statistiques valides.

### 3. Conséquences

Plus d'un quart des adolescents qui avaient réalisé des photos érotiques ou pornographiques ont eu des conséquences, entraînant de nombreuses angoisses ou mal être. Le harcèlement est très fréquent, près d'un adolescent sur cinq pratiquant le sexting y était exposé.

Les conséquences psychologiques plus graves comme la dépression et les hospitalisations regroupaient 8% des adolescents ayant déjà réalisé des photos érotiques ou pornographiques et concernait des envois aux petits-amis.

Les 3 adolescents qui ont eu des conséquences et qui avaient envoyé à des inconnus avaient également envoyé des événements à des amis et des petits-amis. Les conséquences étaient du harcèlement. On ne peut donc pas savoir de qui provenait ce harcèlement. On remarque quand même que le seul adolescent à ne pas avoir diffusé de photos aux petits-amis et avoir eu des conséquences, l'avait transmis uniquement aux amis.

On peut avancer qu'il y aurait plus de risques d'avoir des conséquences lorsque les photos sont transmises à des personnes proches. Les conséquences sont d'autant plus graves (hospitalisation, tentative de suicide) que cette personne est le petit-ami.

Les adolescents connaissent les conséquences possibles mais continuent de pratiquer le sexting.

Dans notre étude, la question sur les conséquences était mal placée et ne prenait donc pas en compte les adolescents n'ayant réalisé que des vidéos ou ayant eu des conséquences à ces dernières. Ils ne modifieraient que de peu nos résultats puisque l'on retrouvait un lien statistique entre la réalisation de photos et de vidéos érotiques ou pornographiques et ils n'étaient que 3% du total des adolescents à n'avoir réalisé que des vidéos.

Un lien avec des problèmes psychosociaux préexistants avait été mis en évidence chez les adolescents qui pratiquaient le sexting, avec une moins bonne estime d'eux-mêmes. Pour les filles, les symptômes dépressifs étaient statistiquement associés au sexting, il existait une tendance non significative pour les garçons. (20) Les jeunes dépressifs pourraient utiliser le sexting afin de trouver

l'amour et se sentir aimés par d'autres personnes. Le sexting serait généralement lié à la recherche de sensation, l'impulsivité. (21)

#### **4. Remise en question**

Ces adolescents qui ont envoyé des sextos, même s'ils n'ont pas eu de conséquences, se remettaient plus en question. Cela peut être dû au fait qu'ils étaient indirectement informés des conséquences possibles par le questionnaire, auxquelles ils n'avaient pas réfléchi avant de se mettre en scène.

L'actualité du début d'année 2016 a contribué à médiatiser la diffusion rapide et exponentielle de ce type de pratique et peut avoir permis d'informer la population parentale ou adolescente. En effet, début janvier 2016 une jeune fille avait été persécutée sur Twitter suite au partage d'une photo d'elle et de son petit-ami en plein acte sexuel. La photo a été diffusée sans leur accord, c'était une capture d'écran d'un « Snap » diffusé par un « ami ». On pouvait suivre les déboires de la maman de cette jeune fille luttant pour faire disparaître toute trace de cette photo et les rumeurs de suicide. Il aura fallu 3 jours pour que la photo ne soit plus accessible sur Twitter. (24) Quelques jours après, une vidéo d'un viol présumé était également diffusée sur Snapchat et relayée par Facebook. Les internautes étaient alors invités à utiliser la plateforme Pharos pour signaler les faits. (25)

#### **5. Sexualité**

Dans l'étude américaine sur le sexting et son association aux comportements sexuels (9), une association était retrouvée entre le fait d'avoir pratiqué le sexting et avoir eu des rapports sexuels. La probabilité d'avoir eu des rapports sexuels, avoir eu des partenaires multiples et utilisé de l'alcool ou des drogues avant les rapports sexuels était plus élevée pour ceux qui avaient envoyé, reçu ou demandé l'envoi de photos dénudés. Cela était également retrouvé dans une autre étude américaine sur le sexting et ses relations avec la sexualité et la prise de risque sexuel chez des adolescents (20), où ceux qui partageaient des photos sexuelles étaient plus enclins à utiliser des substances, avoir eu des rapports vaginaux ou anaux et à avoir une moins bonne estime d'eux mêmes.

Dans notre étude, les adolescents qui pratiquaient le sexting avaient plus souvent une vie sexuelle active. Cela était associé au temps passé sur internet, de plus de 3 heures par jour, où ils utilisent les messageries instantanées pour communiquer avec leur partenaire.

On retrouvait également chez les adolescents avec des comportements d'envoi à risque (inconnus), des attirances homosexuelles plus fréquentes que ceux qui envoyaient aux petits amis. Il avait été mis en évidence que les adolescents homosexuels, bisexuels pratiquaient plus fréquemment le sexting. (20)

Le sexting peut donc être considéré comme un indicateur pertinent de l'activité sexuelle des adolescents. D'autres études le signalaient également. (20) (9)

#### **D. Sexualité**

On remarquait qu'il n'y avait aucune différence de sexe dans les pratiques sexuelles des adolescents, à partir du moment où l'on apparait selon l'âge.

La pratique des rapports oraux était fréquente chez les adolescents (35%) mais était toujours moindre que les rapports sexuels avec pénétration (51%). Les rapports anaux n'étaient quant à eux pas rares (7%).

Les pratiques oro-anales étaient majoritairement associées aux rapports sexuels avec pénétration (64% des adolescents ayant eu des rapports sexuels avaient eu des rapports oraux et 12,4% des rapports anaux). Elles font parties intégrante de la sexualité.

Lorsqu'il n'y a jamais eu de rapports sexuels par pénétration les rapports oraux étaient plus pratiqués (4,5%) que les rapports anaux (1,3%). Quelques adolescents débutent donc leur sexualité par les rapports oraux ou anaux même si ce n'est pas fréquent. La pratique des rapports anaux sans rapports sexuels reste une pratique marginale.

10% des adolescents avaient déjà eu une attirance homosexuelle. L'adolescence est une période où l'attirance homosexuelle est fréquente. L'orientation sexuelle se mettra en place progressivement au cours de l'adolescence, hétérosexualité, bisexualité, homosexualité.

## IV. Implications

### A. Comment prévenir ?

Les trois quart des adolescents savaient que toute photo ou vidéo transmise par internet pouvait être utilisée à leurs dépens même sans l'avoir autorisé.

Le danger évident du sexting est que les contenus peuvent être rapidement et largement diffusés. Le risque de transmission des photos ou vidéos à d'autres personnes non destinataires d'origine est cinq fois plus important si le partenaire n'est pas régulier. (22) Dans notre étude, on remarquait que les conséquences étaient plus graves lorsque le destinataire était proche. Une fois l'image transmise, l'expéditeur perd le contrôle et ne peut s'assurer qu'il demeurera privé. Les jeunes doivent comprendre que rien de ce qui se trouve sur internet n'est jamais supprimé. Les amis, les ennemis, les parents, les enseignants, les prédateurs sexuels et les employeurs potentiels peuvent recevoir ou trouver d'anciens fichiers. Même si le texte ou l'image est supprimé, celui-ci peut avoir été copié (capture d'image), envoyé et affiché ailleurs. Il faut également tenir compte du fait que la réaction du destinataire du message ne sera peut-être pas celle que l'expéditeur prévoyait. (26) Le risque ne vient donc pas seulement de ce que l'on révèle de soi mais aussi et surtout de la façon dont nos données sont collectées et exploitées.

Nos adolescents étaient 64% à avoir été formés aux conséquences des images personnelles numériques, principalement par les parents, la famille ou l'école.

#### 1. Les parents

Ils ont rarement conscience des problèmes auxquels les adolescents peuvent être confrontés avant de voir leur adolescent concerné. Il est important que les parents et les personnes prenant en charge les adolescents puissent aborder le sujet du sexting. Par exemple, utiliser des phrases telles que « As-tu déjà entendu parler du sexting ? » « Que penses-tu du sexting ? » et pour des jeunes plus âgés leur expliquer que légalement ces images sont affiliées à de la pornographie. (26) Dans ce monde numérique, les parents doivent apprendre à mieux connaître les technologies qu'utilisent leurs enfants. Ils doivent aussi savoir que de nombreux adolescents s'envoient des sextos. (27) Les parents devraient être encouragés à demander à leurs jeunes, d'une manière adaptée à leur développement, ce qu'ils savent du sexting. Ils doivent surveiller l'usage que leurs adolescents font de leur

téléphone et freiner une utilisation excessive, même si à terme, le sexting fera évidemment partie de leur vie sexuelle. (28)

Ainsi ils montreront aux adolescents qu'ils les accompagnent dans leur éducation numérique et cela permettra d'aborder les dangers d'internet et de les critiquer ensemble. Cela ne doit pas se limiter au sexting mais également à toutes les images choquantes ou violentes qui ont pu être visualisées sur quelque écran que ce soit : cinéma, télévision, tablette, ordinateur, téléphone.

## **2. Les médecins**

Les professionnels de la santé prenant en charge des adolescents ou jeunes adultes doivent convenir que le sexting constitue un problème de santé publique. Les jeunes se tournent spontanément peu vers leur médecin généraliste pour évoquer leurs pratiques à risques. (29) Les médecins, généralistes notamment, doivent arriver à dominer ce sujet sensible afin d'aborder le sujet du sexting, de poser des questions adaptées dans le cadre des consultations des adolescents, et surtout dès que la sexualité est abordée. Ainsi ils pourront générer des discussions sur l'utilisation sécuritaire et responsable des ordinateurs et des téléphones. S'ils abordent ces questions, ils peuvent éviter qu'un adolescent se mette dans une situation compromettante. (27) Pour cela, il faut s'attacher à un cadre d'accueil favorable. C'est le jeune qui consulte, pas un potentiel accompagnant ou parent. Il ne faut pas hésiter à le recevoir seul. L'adolescent consulte rarement et a souvent des choses à dire pour peu qu'on lui donne l'envie, la sécurité et les moyens de s'exprimer. Il faut devenir une personne ressource, ne pas hésiter à le faire reconsulter afin de pouvoir prendre son temps pour discuter du sujet. C'est dans ce but que l'INPES avait mis en place un guide reprenant un questionnaire d'amorce de dialogue pour l'adolescent. (annexe 7) (30)

## **3. Les professionnels éducatifs**

Ils devraient être mieux formés aux ateliers numériques afin de pouvoir les promouvoir à l'école primaire et secondaire, comme le prévoit la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Les objectifs seraient de faire développer un sens critique notamment envers les images diffusées sur internet et apprendre à protéger son intimité sur internet sous

toutes ses formes. C'est dans ce cadre qu'a été développé, avec l'éducation nationale, le moteur de recherche Qwant junior destiné aux enfants de 6 à 13 ans, permettant d'offrir aux enfants des pages web expurgées de contenus inappropriés. La loi n'est pas explicite sur la prévention du sexting. C'est au professeur de le connaître, d'y penser et de vouloir l'aborder. Les jeunes doivent être sensibilisés tout au long de leur vie scolaire, à l'école, au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur, en centre de santé universitaire par exemple.

L'article L. 312-16 du code de l'éducation précise qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du code de la santé publique (conseillères conjugales de CPEF ou de service social) ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

À l'école, le nombre de séances doit plutôt être compris comme un ordre de grandeur à respecter globalement dans l'année, que comme un nombre rigide de séances qui seraient exclusivement dévolues à l'éducation à la sexualité. (31) C'est aux professeurs des écoles qu'incombe la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans le cadre des enseignements, avec le tact qui s'impose et en recherchant la plus grande cohésion avec l'ensemble des apprentissages. Ils peuvent solliciter conseils et assistance auprès de l'infirmière ou du médecin scolaire formés à cet effet. Ils doivent porter une attention toute particulière à la parole de l'enfant en vue de l'aider à discerner ce qui est acceptable ou ne l'est pas.

Au collège et au lycée, ces séances sont censées être prises en charge par une équipe de personnes volontaires, constituée d'enseignants et de personnels d'éducation, sociaux et de santé, formés à cet effet. (31)

Or les conseils régionaux ne prennent que très peu en charge financièrement ces séances. Les établissements scolaires font le plus souvent avec les moyens du bord.

#### **4. Les professionnels de la sexualité et de la sécurité**

Les conseillères conjugales des centres de planification interviennent, dès que possible, dans les établissements scolaires avec le plus souvent l'infirmière scolaire pour effectuer des programmes de prévention et d'éducation à la sexualité.

De même, des équipes de police ou gendarmerie étaient intervenues dans certains établissements scolaires afin de sensibiliser les adolescents à internet en général.

Il existe également des associations spécialisées dans les problématiques liées aux usages numériques. Calysto est une association à l'origine du programme d'information Génération Numérique qui est la première opération d'information et de sensibilisation sur les enjeux et risques liés à l'utilisation d'internet. Elle intervient notamment dans les établissements scolaires.

Ce sont ces professionnels que l'on ne peut qu'encourager et vouloir voir se développer. Ce sont ces personnes ressources qui sont le plus à même de sensibiliser les adolescents directement et efficacement.

On ne pourra pas empêcher les adolescents de pratiquer le sexting, comme la pornographie cela fera partie de leur sexualité. Il faut les inciter à rendre anonyme les clichés pris, ne pas montrer son visage au minimum.

Le sexting peut être considéré comme un indicateur pertinent de l'activité sexuelle des adolescents. Parler du sexting aux adolescents permet d'aborder leurs comportements sexuels et discuter d'une sexualité sans risque.

## **B. Quelles sont les aides existantes ?**

### **1. Signaler un contenu illicite**

Le signalement s'effectue par internet sur différents sites :

- Point de contact.net
- Association des fournisseurs d'accès et services internet.
- Pharos, la plate forme de signalement du ministère de l'intérieur.

### **2. Supprimer les contenus**

Il existe des avocats qui se sont spécialisés en droit de l'informatique, internet et e-réputation. Ils permettent de constater par huissier les contenus négatifs, notifier à l'hébergeur le contenu afin de le supprimer, identifier les auteurs des propos sur autorisation du juge, demander leur suppression par décisions de justice.

### **3. Ecouter l'adolescent**

- Net Ecoute Numéro vert 0800 200 000
- Fil santé jeunes Numéro vert 0800 235 236
- Les centres médico-psychologiques et les médecins en général doivent pouvoir être disponibles pour un premier recours.

## CONCLUSION

Le sexting est une pratique fréquente chez les adolescents, ils sont 20 % à avoir déjà fait des photos ou des vidéos érotiques ou pornographiques. Les photos érotiques étaient plus réalisées par rapport aux photos pornographiques et aux vidéos. Les événements étaient le plus souvent destinés au petit ami par le biais des messageries instantanées ou des MMS mais 18% étaient destinés à des inconnus.

Plus d'un quart des adolescents qui réalisaient des photos érotiques ou pornographiques avaient eu des conséquences allant de l'anxiété à la tentative de suicide et 5% avaient déjà dû être hospitalisés ou avaient fait une tentative de suicide suite à cela. Les conséquences les plus fréquentes sont le harcèlement. Les conséquences sont d'autant plus graves (hospitalisation, tentative de suicide) que la personne à qui la photo a été envoyée est le petit-ami.

Les événements photos ou vidéos érotiques ou pornographiques étaient plus fréquents chez les adolescents ayant déjà eu des rapports sexuels, des rapports oraux ou anaux. On retrouvait également chez les adolescents avec des comportements d'envoi à risque (inconnus) des attirances homosexuelles plus fréquentes que ceux qui envoyaient aux petits amis.

Le sexting peut être considéré comme un indicateur pertinent de l'activité sexuelle des adolescents. La pornographie influence de façon inconsciente leur sexualité, surtout pour la pratique des rapports oro-anaux. La pornographie est bien un modèle pour la sexualité des adolescents d'autant plus qu'ils sont jeunes, même s'ils ne sont que 23% à penser qu'elle a influencé leur sexualité. Elle a surtout une influence sur la pratique des rapports oraux et anaux bien que ces rapports soient rarement pratiqués lorsqu'il n'y a jamais eu de rapports sexuels par pénétration.

On ne pourra pas empêcher les adolescents de pratiquer le sexting, comme la pornographie cela fera partie de leur sexualité. Il faut les inciter à rendre anonyme les clichés pris, à prendre des précautions sur le lieu, les parties montrées dans leur mise en scène. Ainsi, ils limiteront les retombées et conséquences de cette pratique.

Tous les adultes intervenant dans la vie des adolescents se doivent de leur parler du sexting et de la sexualité.

L'éducation au numérique des enfants et des adolescents doit être proposée et encadrée. Cela concerne leurs parents en premier lieu, leurs professeurs, leur médecin généraliste lors d'une consultation abordant la sexualité par exemple et toutes les instances publiques comme le personnel de CPEF, la police ou la gendarmerie dans leur rôle de prévention, ou encore les associations.

Une réelle prise de conscience de ce rôle préventif pourrait permettre, à terme, une utilisation sans risque d'internet par tous.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CSA.fr - La signalétique jeunesse / Jeunesse et protection des mineurs / Le suivi des programmes / Télévision / Accueil [Internet]. [cité 23 nov 2015]. Disponible sur: <http://www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/Jeunesse-et-protection-des-mineurs/La-signalétique-jeunesse>
2. Accueil | Internet Sans Crainte [Internet]. [cité 23 nov 2015]. Disponible sur: <http://www.internetsanscrainte.fr/>
3. PROGRAMME EUROPEEN SAFER INTERNET [Internet]. [cité 23 nov 2015]. Disponible sur: <http://www.saferinternet.fr/>
4. KIDS OK – un contrôle parental réseaux sociaux pédagogique pour dialoguer sans interdire | [Internet]. [cité 27 nov 2015]. Disponible sur: [http://crdp.ac-amiens.fr/cddpoise/blog\\_mediatheque/?p=15892](http://crdp.ac-amiens.fr/cddpoise/blog_mediatheque/?p=15892)
5. Accueil Kids-ok [Internet]. [cité 27 nov 2015]. Disponible sur: <http://www.kids-ok.com/>
6. Robitaille-Froidure A. Sexting : les adolescents victimes (consentantes ?) de la révolution numérique. Rev Droits L'homme Rev Cent Rech D'études Sur Droits Fondam [Internet]. 1 juin 2014 [cité 1 juin 2015];(5). Disponible sur: <http://revdh.revues.org/786>
7. Hayez J-Y. Pratiques et intérêts sexuels des jeunes sur Internet and co [Internet]. [cité 1 juin 2015]. Disponible sur: <http://www.jeanyveshayez.net/brut/703-inte.htm>
8. Lisieux: une lycéenne se suicide après la diffusion d'images intimes - L'Express [Internet]. [cité 15 mars 2016]. Disponible sur: [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/lisieux-une-lyceenne-se-suicide-apres-la-diffusion-d-images-intimes\\_1770554.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/lisieux-une-lyceenne-se-suicide-apres-la-diffusion-d-images-intimes_1770554.html)
9. Temple JR, Paul JA, van den Berg P, Le VD, McElhany A, Temple BW. Teen sexting and its association with sexual behaviors. Arch Pediatr Adolesc Med. sept 2012;166(9):828-33.
10. Code pénal - Article 227-23. Code pénal.
11. RAPPORT HYPERSEXUALISATION (8) - rapport\_hypersexualisation2012.pdf [Internet]. [cité 1 juin 2015]. Disponible sur: [http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_hypersexualisation2012.pdf](http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_hypersexualisation2012.pdf)
12. Assemblée nationale ~ RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE(no 3399) - Amendement no 841 [Internet]. [cité 27 janv 2016]. Disponible sur: <http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/3399/AN/841.asp>
13. Kabali E, Mabika C, Mangalu J. Niveaux et déterminants des grossesses des adolescentes

- de 15-17 ans en RDC. Press Univ Louvain. 2009;505.
14. LA RESPONSABILITE PENALE DES MINEURS [Internet]. [cité 4 nov 2015]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/lc/lc52/lc520.html>
  15. Jacquin P. La différence des sexes dans la demande de soins à l'adolescence†. *Gynécologie Obstétrique Fertil.* juill 2002;30(7-8):596-602.
  16. Ifop - Perception croisée enfants/parents face à l'usage d'Internet [Internet]. [cité 1 févr 2016]. Disponible sur: [http://www.ifop.com/?option=com\\_publication&type=poll&id=2149](http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=2149)
  17. Ifop - Le « Sexe 2.0 » Enquête sur le sexe virtuel via les webcams et les nouvelles technologies [Internet]. [cité 1 févr 2016]. Disponible sur: [http://www.ifop.com/?option=com\\_publication&type=poll&id=2219](http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=2219)
  18. Ifop - Les goûts et les usages des Français en matière de pornographie... Enquête sur la consommation de films X sur Internet [Internet]. [cité 1 févr 2016]. Disponible sur: [http://www.ifop.com/?option=com\\_publication&type=poll&id=2603](http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=2603)
  19. Addiction et dépendance à la pornographie - Aborder la question de la pornographie avec un adolescent [Internet]. [cité 7 févr 2016]. Disponible sur: <http://www.pornodependance.com/pornoetados.htm>
  20. Ybarra ML, Mitchell KJ. « Sexting » and Its Relation to Sexual Activity and Sexual Risk Behavior in a National Survey of Adolescents. *J Adolesc Health.* déc 2014;55(6):757-64.
  21. Gómez LC, Ayala ES. Psychological Aspects, Attitudes and Behaviour Related to the Practice of Sexting: A Systematic Review of the Existent Literature. *Procedia - Soc Behav Sci.* 15 mai 2014;132:114-20.
  22. Drouin M, Vogel KN, Surbey A, Stills JR. Let's talk about sexting, baby: Computer-mediated sexual behaviors among young adults. *Comput Hum Behav.* sept 2013;29(5):A25-30.
  23. Delevi R, Weisskirch RS. Personality Factors As Predictors of Sexting. *Comput Hum Behav.* nov 2013;29(6):2589-94.
  24. (1) Une ado harcelée sur Twitter pour une photo intime : analyse d'un lynchage - Libération [Internet]. [cité 4 mars 2016]. Disponible sur: [http://www.liberation.fr/france/2016/01/05/une-ado-harcelee-sur-twitter-pour-une-photo-intime-analyse-d-un-lynchage\\_1424253](http://www.liberation.fr/france/2016/01/05/une-ado-harcelee-sur-twitter-pour-une-photo-intime-analyse-d-un-lynchage_1424253)
  25. Vidéo de viol présumé: comment la police et Internet ont mené l'enquête - L'Express [Internet]. [cité 4 mars 2016]. Disponible sur: [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/video-de-viol-presume-comment-la-police-et-internet-ont-mene-l-enquete\\_1750646.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/video-de-viol-presume-comment-la-police-et-internet-ont-mene-l-enquete_1750646.html)
  26. Talking to Kids and Teens About Social Media and Sexting [Internet]. [cité 1 juin 2015]. Disponible sur: <https://www.aap.org/en-us/about-the-aap/aap-press-room/news-features-and-safety-tips/Pages/Talking-to-Kids-and-Teens-About-Social-Media-and-Sexting.aspx>

27. Katzman D. Les sextos : Assurer la sécurité et la responsabilité des adolescents dans un monde adepte de technologie. *Paediatr Child Health*. janv 2010;15(1):43-5.
28. Rambaud A. Un jeune ado sur cinq a déjà reçu un sexto [Internet]. 2014 [cité 1 juin 2015]. Disponible sur: <http://sante.lefigaro.fr/dossier/dossier-sexualite-epanouie/tous-ages/jeune-ado-sur-cinq-deja-recu-sexto>
29. Binder P. Comment aborder l'adolescent en médecine générale? *Rev Prat*. 31 mai 2005;1073-7.
30. Entre nous - Guide d'intervention pour les professionnels de santé - Entre-Nous-Brochure.pdf [Internet]. [cité 1 juin 2015]. Disponible sur: <http://www.inpes.sante.fr/professionnels-sante/pdf/entrenous/Entre-Nous-Brochure.pdf>
31. Bulletin officiel n°9 du 27 février 2003 - Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche [Internet]. [cité 4 mars 2016]. Disponible sur: <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm>

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Questionnaire de recherche

*Ce questionnaire est totalement anonyme. Les données recueillies sont à des fins d'étude scientifique, pour une thèse de médecine générale.*

Age :  13 ans  14 ans  15 ans  16 ans  17 ans

Sexe :  Féminin  Masculin

Vous vivez ?  Chez les 2 parents  Chez la mère  Chez le père  
 En Foyer  En Famille d'accueil  Seul(e)

Possédez-vous un smartphone (iphone ou galaxy par exemple) ?  OUI  NON

Possédez-vous un ordinateur ou une tablette tactile ?  OUI  NON

Est-il personnel ou familial ?

	Personnel	Familial
Ordinateur <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Tablette <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Si vous avez un ordinateur ou une tablette au domicile, existe-t-il un contrôle parental actif?

	OUI	NON
Ordinateur		
Tablette		

En moyenne combien de temps passez vous sur internet par jour ?

	Moins d'1 heure	De 1 à 3 heures	Plus de 3 heures
Semaine			
Weekend			

Quelles sont les 3 applications que vous utilisez le plus ?

-  
-  
-

Utilisez-vous les messageries instantanées **messages et photos** (chat, facebook messenger, viber, snapchat, whatsapp...) pour communiquer? A quelle fréquence et avec qui ?

	OUI très souvent	OUI assez souvent	OUI parfois	NON jamais
Famille/ Ami(e)s				
Petit(e) Ami(e)				
Inconnus				

*Ce questionnaire est totalement anonyme. Les données recueillies sont à des fins d'étude scientifique, pour une thèse de médecine générale.*

Utilisez-vous les messageries **vidéo** de type skype, facetime, viber, snapchat... pour communiquer ? A quelle fréquence et avec qui ?

	OUI très souvent	OUI assez souvent	OUI parfois	NON jamais
Famille / Ami(e)s				
Petit(e) Ami(e)				
Inconnus				

Connaissez-vous la pratique du sexting?

OUI très bien     OUI un peu     NON pas du tout

Avez-vous déjà été confronté à des images érotiques ou pornographiques **sans le vouloir**?

OUI très souvent     OUI assez souvent     OUI parfois     NON jamais

Si OUI, à quel âge la première fois ?

Moins de 8 ans     8 ans     9 ans     10 ans     11 ans     12 ans  
 13 ans     14 ans     15 ans     16 ans     17 ans     Je ne sais pas

Dans quelle(s) circonstance(s) avez vous été confronté à ces images érotiques ou pornographiques sans le vouloir? (plusieurs réponses possibles)

Par Internet (fixe ou mobile) :

- E-mail
- Messagerie instantanée
- Réseaux sociaux
- Recherche internet qui dévie vers un site inapproprié
- Téléchargement photo, vidéo ou film qui dévie sur un sujet inapproprié
- Publicité
- MMS par téléphone
- Télévision
- Magazine pornographique
- Publicité (affiches publicitaires, dans les magazines...)

Avez-vous été choqué par ce type d'images ?

OUI très souvent     OUI assez souvent     OUI parfois     NON jamais

Si vous avez déjà reçu des images érotiques ou pornographiques, qui vous les a envoyées?

Petit(e) Ami(e)     Ami(e)s     Famille     Connaissance  
 Inconnus     Je n'en ai jamais reçu

Avez-vous déjà regardé intentionnellement (de vous-même) des photos ou vidéos pornographiques ?

OUI très souvent     OUI assez souvent     OUI parfois     NON jamais

*Ce questionnaire est totalement anonyme. Les données recueillies sont à des fins d'étude scientifique, pour une thèse de médecine générale.*

Si OUI comment ?

- Site internet pornographique
- Site internet non pornographique mais diffusant des photos ou des vidéos (moteur de recherche internet, youtube...)
- Téléchargement vidéo
- Télévision
- Magazine

Vous même, avez vous déjà fait des **photos** de vous à caractère érotique ? (suggestives sexuellement sans montrer de parties intimes) :  OUI  NON

Ces photos étaient ?  Destinées à être envoyées à quelqu'un ?  Personnelles ?

Si elles étaient destinées à être envoyées : pour qui et comment ?

Comment ?	MMS	Email	Réseaux sociaux (facebook, twitter)	Messagerie instantanée (chat, viber, snapchat, whatsapp...)
Pour Qui ?				
Amis <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Petit(e) Ami(e) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Inconnus <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				

Vous même, avez vous déjà fait des **photos** de vous à caractère pornographique ? (montrant des parties intimes) :  OUI  NON

Ces photos étaient ?  Destinées à être envoyées à quelqu'un ?  Personnelles ?

Si elles étaient destinées à être envoyées : pour qui et comment ?

Comment ?	MMS	Email	Réseaux sociaux (facebook, twitter)	Messagerie instantanée (chat, viber, snapchat, whatsapp...)
Pour Qui ?				
Amis <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Petit(e) Ami(e) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Inconnus <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				

Y a-t-il eu des conséquences à ces photos érotiques ou pornographiques?  OUI  NON

	OUI	NON
« Sanction » par les parents		
Harcèlement par des connaissances		
Harcèlement par des inconnus		
Exclusion d'un établissement scolaire		
Angoisse, mal-être		
Dépression		
Hospitalisation ou Tentative de suicide		

*Ce questionnaire est totalement anonyme. Les données recueillies sont à des fins d'étude scientifique, pour une thèse de médecine générale.*

Connaissez-vous quelqu'un (amis, famille, connaissance) qui a eu des problèmes tels que ceux cités ci-dessus, suite à ce type de pratique photo?  OUI  NON

Vous êtes vous déjà mis en scène face à une webcam ou une caméra de téléphone portable pour mimer des scènes érotiques ou pornographiques en **vidéo**?  
 OUI  NON

Si OUI :  seul(e)  en couple  autre

Ces vidéos étaient ?  Destinées à être envoyées à quelqu'un ?  Personnelles ?  
 Si elles destinées à être envoyées à quelqu'un : pour qui? Et comment ?

Comment ?	MMS	Email	Réseaux sociaux (facebook, twitter)	Messagerie instantanée (chat, viber, snapchat, whatsapp...)
Pour Qui ?				
Amis <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Petit(e) Ami(e) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Inconnus <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				

Saviez-vous que toute photo ou vidéo transmise par internet peut être utilisée à vos dépens, sans que vous l'ayez autorisé et même si elle a une « durée de vie » limitée ?  
 OUI  NON

Vous a-t-on déjà expliqué les conséquences possibles de la diffusion d'images personnelles à caractère érotique ou pornographique ?  OUI  NON  
 Si OUI, qui ? \_\_\_\_\_

Ce questionnaire vous remet-il en question ?  
 OUI  NON

Pensez vous que la pornographie ait influencé votre sexualité ?  
 OUI beaucoup  OUI moyennement  OUI parfois  NON pas du tout  
 Je ne suis pas concerné(e) par la question

	OUI souvent	OUI parfois	NON jamais
Avez- vous déjà recherché le plaisir seul(e) ?			
Avez-vous déjà eu des rapports sexuels?			
Avez-vous déjà eu des rapports oraux (encore appelés fellation ou cunnilingus) ?			
Avez-vous déjà eu des rapports anaux (encore appelés sodomie) ?			
Avez-vous déjà eu une attirance physique pour une personne de même sexe ?			

Merci d'avoir répondu au questionnaire, n'oubliez pas de le rendre.

## Annexe 2 : Accord écrit de réponse au questionnaire

Bonjour,  
Vous avez de 13 à 17 ans et vous allez répondre à un questionnaire pour réaliser une thèse de médecine générale.

Ce questionnaire porte sur l'utilisation des outils de communication connectés à internet (chat, vidéos) et leurs conséquences ainsi qu'au contact que vous avez pu avoir avec la pornographie de manière volontaire ou involontaire.

Ce questionnaire est anonyme.  
N'hésitez pas à vous isoler dans la salle d'attente pour plus de confidentialité.

Lisez bien les questions avant de répondre. Cochez les cases par une croix.  
Dans les tableaux mettez des croix pour donner votre réponse.  
N'oubliez pas de rendre le questionnaire.  
N'hésitez pas à solliciter votre médecin si à la suite du questionnaire vous vous posez des questions sur vous-même ou sur des thèmes abordés.

Merci.  
Sophie Delmotte, médecin généraliste, Faculté Libre de Médecine de Lille

J'accepte de répondre au questionnaire  
Signature :

### AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon enfant à répondre au questionnaire. Il a pour objectif d'étudier l'utilisation des outils de communication connectés à internet (chat, vidéos) et leurs conséquences ainsi qu'au contact que l'adolescent(e) a pu avoir avec la pornographie de manière volontaire ou involontaire.

Il rentre dans le cadre du recueil de données d'une thèse de médecine générale.  
Je note que le questionnaire est strictement anonyme

Signature :

**Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à de la recherche (thèse de médecine générale). Le destinataire des données est Sophie Delmotte. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [sophiedelmotte@hotmail.fr](mailto:sophiedelmotte@hotmail.fr)**

**Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.**

## Annexe 3 : Extraits de la brochure de présentation de l'association des fournisseurs d'accès et services internet.

### Que faire devant un site choquant ? www.pointdecontact.net

Un formulaire en ligne, adapté au mobile et disponible en anglais, permet aux internautes de signaler anonymement les contenus choquants rencontrés sur Internet.

#### Cliquez, signalez

En 4 étapes, les internautes signalent leurs contenus en commençant par sélectionner l'une des huit catégories proposées :

- Images ou représentations à caractère sexuel mettant en scène des mineurs
- Contenus pornographiques, violents ou contraires à la dignité humaine accessibles aux mineurs
- Provocation à la discrimination ou à la haine raciale
- Incitation à la violence contre les personnes, violences faites aux femmes
- Provocation au terrorisme ou à la fabrication de bombes
- Apologie de crimes de guerre ou contestation de crimes contre l'humanité
- Provocation au suicide
- Spam/Phishing (renvoi sur la plateforme Signal Spam <https://www.signal-spam.fr/>)



#### A quoi sert un signalement ?

Dès que le contenu leur est signalé, les analystes de contenus du Point de Contact y accèdent, le qualifient juridiquement et, en cas de contenu potentiellement illégal, le localisent géographiquement.

Tous les contenus potentiellement illégaux sont systématiquement adressés aux services de police français (plus précisément à la plateforme de l'OCLCTIC).

Si les contenus qualifiés comme illégaux sont hébergés en France et sur le serveur de l'un des membres de l'AFA, ce membre en est également informé et le retrait est immédiat.

S'ils sont hébergés à l'étranger, les contenus potentiellement illégaux sont transmis à la fois aux autorités françaises et au partenaire du Point de Contact membre du réseau INHOPE dans le pays hôte, dans le cas où un tel homologue existe.

Afin de permettre aux internautes de contribuer facilement à un internet plus sûr, l'AFA met à leur disposition une petite vidéo pratique les guidant dans leur démarche de signalement d'un contenu potentiellement illicite.

Le clip peut être visionné et téléchargé sur la page :

[http://www.afa-france.com/presse\\_materiels\\_comment\\_signaler\\_un\\_contenu\\_illicite.html](http://www.afa-france.com/presse_materiels_comment_signaler_un_contenu_illicite.html)



## L'historique du site pointdecontact.net : la Charte contre les contenus odieux

● Créé en 1998, le service d'assistance en ligne Point de Contact était au départ limité à la pornographie infantile et à la haine raciale, avant d'être **étendu à d'autres catégories à partir de 2004**.

En effet, par la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (**LCEN**) du 21 juin 2004, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) et hébergeurs voient apparaître l'obligation de mettre en place **un dispositif de signalement** facilement accessible et visible, d'informer promptement les autorités compétentes de toutes les activités illicites mentionnées à l'article 6 I 7 de la loi qui leur seraient signalées, et enfin de rendre publics les moyens consacrés à la lutte contre ces activités illicites.

● En parallèle, l'**AFA** et ses membres ont signé le **14 juin 2004**, sous l'égide de M. Patrick Devedjian, alors Ministre délégué à l'industrie, la Charte des prestataires de services d'hébergement en ligne et d'accès à Internet en matière de lutte contre certains contenus spécifiques dite « **Charte contre les contenus odieux** » qui définit les contributions de la profession en matière de lutte contre ces contenus, et fait du Point de Contact de l'AFA **le relais** de leur obligation légale.

● Par cette charte, les membres de l'AFA se sont notamment engagés à mettre à la disposition des utilisateurs de leurs services un **accès facile** à un formulaire de signalement d'abus et à placer des liens vers ce formulaire de signalement sur tous leurs espaces, de manière à ce que ces usagers puissent effectuer ce signalement **d'un seul < clic >** :

[http://www.afa-france.com/charte\\_contenusodieux.html](http://www.afa-france.com/charte_contenusodieux.html)



● Afin de permettre une meilleure identification des nombreux engagements pris dans la Charte, l'AFA a fait réaliser **le label « Net+sûr »**. Les membres de l'AFA qui respectent les engagements font figurer le label sur leur portail et/ou sur tout autre support de communication :

<http://www.afa-france.com/netplussur.html>

## Pointdecontact.net informe aussi le grand public pour un internet plus sûr

● L'AFA a élaboré une page d'information sur la protection des enfants sur internet, accessible à l'adresse [www.pointdecontact.net/protectiondelenfance.aspx](http://www.pointdecontact.net/protectiondelenfance.aspx). Des rubriques sur le spam et le piratage sont également disponibles à partir de la page d'accueil de Point de Contact, ainsi qu'une FAQ sur l'ensemble des contenus potentiellement illégaux qui sont signalés au Point de Contact mais que celui-ci ne prend pas en charge.





## Le programme « Safer Internet » de la Commission Européenne



Dès 2000, le Point de Contact de l'AFA est soutenu par les programmes successifs « Safer Internet » de la Commission Européenne pour son action. La Commission Européenne finance également, en parallèle, à partir de 2005, des **actions de sensibilisation** dans chaque Etat membre au sein de ce même programme. Des lignes téléphoniques d'aide pour les enfants, ou « **helplines** » voient progressivement le jour en 2008 et sont intégrées aux nœuds de sensibilisation.

Depuis le **1er juillet 2009**, la hotline **Point de Contact** de l'AFA constitue, avec les actions de sensibilisation d'« **Internet Sans Crainte** » et la helpline « **Net Ecoute** », le « **Safer Internet Centre** » français coordonné par la **Délégation aux Usages de l'Internet** (DUI). Ce rapprochement des hotlines avec les entités menant des actions de sensibilisation au niveau national est né d'une demande de la Commission Européenne afin de rendre plus efficaces les différentes initiatives pour un Internet plus sûr dans chaque Etat membre.

### Pour signaler un contenu potentiellement illégal



<http://www.pointdecontact.net>

### Pour s'informer



<http://www.internetsanscrainte.fr/>

### Pour en parler



<http://www.netecoute.fr/>

## Annexe 4 : Le dispositif de la signalétique jeunesse par le conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le dispositif de la signalétique jeunesse		
LES PROGRAMMES	LES CHAINES AUTRES QUE DE CINÉMA	LES CHAINES CINÉMA
Les programmes tous publics.	pas de signalétique	Pas de signalétique
<p><b>-10</b></p> <p><b>Déconseillé aux -10 ans</b></p> <p>Programmes comportant certaines scènes susceptibles de heurter les -10 ans.</p> <p><i>Depuis le 12/12/12 : pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	<p>- pas de diffusion dans les émissions pour enfants.</p> <p>- attention particulière des chaînes pour les bandes-annonces de ces programmes diffusées dans ou à proximité des émissions pour enfants.</p>	<p>- pas de diffusion dans les émissions pour enfants.</p> <p>- attention particulière des chaînes pour les bandes-annonces diffusées dans ou à proximité des émissions pour enfants.</p>
<p><b>-12</b></p> <p><b>Déconseillé aux -12 ans</b></p> <p>Films interdits aux -12 ans, et programmes pouvant troubler les -12 ans, notamment lorsque le scénario recourt de façon répétée à la violence physique ou psychologique.</p> <p><i>Pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	<p>- pas de diffusion avant 22 h, à titre exceptionnel (16 maximum) à 20 h 30 mais jamais les mardis, vendredis, samedis, veille de jours fériés ou congés scolaires (pour les films interdits aux -12 ans, pas plus de 4 par an, par chaîne).</p> <p>- les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées à proximité des émissions pour enfants.</p>	<p>- pas de diffusion le mercredi avant 20 h 30.</p> <p>- les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées à proximité des émissions pour enfants.</p>
<p><b>-16</b></p> <p><b>Déconseillé aux -16 ans</b></p> <p>Films interdits aux -16 ans, et programmes à caractère érotique ou de grande violence, susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des -16 ans.</p> <p><i>Pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	<p>- pas de diffusion avant 22 h 30.</p> <p>- les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées avant 20 h 30.</p>	<p>- pas de diffusion avant 20 h 30.</p> <p>- pas de bandes-annonces susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public dans les plages en clair avant 20 h 30.</p>
<p><b>-18</b></p> <p><b>Déconseillé aux -18 ans</b></p> <p>Films interdits aux -18 ans, et programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des -18 ans.</p> <p><i>Pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	pas de diffusion	diffusion encadrée
<p>Programmes attentatoires à la dignité humaine, à caractère pornographique mettant en scène des mineurs ou d'extrême violence.</p>	pas de diffusion	pas de diffusion
		<p>- certaines chaînes sont autorisées à diffuser des programmes -18, en nombre limité chaque année, les abonnés en sont informés.</p> <p>- pas de diffusion de ces programmes ni de leurs bandes-annonces entre 5 h et 24 h.</p> <p>- l'accès à ces programmes est verrouillé. Les parents doivent personnaliser leur code et le garder secret.</p>

### Annexe 5 : Bande dessinée de sensibilisation sur le sexting par Point de contact.net.





VA SUR [WWW.POINTDECONTACT.NET](http://WWW.POINTDECONTACT.NET)

C'EST UN SITE OÙ TU PEUX SIGNALER ANONYMEMENT TOUT CONTENU ILLÉGAL DIFFUSÉ SUR INTERNET AFIN QU'IL SOIT SUPPRIMÉ.

**LE SEXTING :**  
LES BONS RÉFLEXES EN TROIS MOTS-CLÉS

- RÉFLÉCHIS AVANT D'ENVOYER UNE PHOTO, MÊME À DES AMIS, AFIN D'ÉVITER LES UTILISATIONS ABUSIVES
- AVERTIS LA PERSONNE QUI MENACE DE PUBLIER UNE PHOTO INTIME DE TOI DES SANCTIONS ENCOURUES
- SIGNALE LES PHOTOS À CARACTÈRE SEXUEL DE MINEURS DIFFUSÉES EN LIGNE SUR [WWW.POINTDECONTACT.NET](http://WWW.POINTDECONTACT.NET)

**POINT DE CONTACT .NET**

ENSEMBLE, DEVENONS INTERNET RESPONSABLES

afa net.ecoute.fr

AFA © 2014 - SIRET 41809286400047 - Illustrations millezeul.com - Ne pas jeter sur la voie publique

## **Annexe 6 : Code Pénal**

### Article 227-23

Modifié par la Loi n°2013-711 du 5 août 2013 - art. 5

Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Lorsque l'image ou la représentation concerne un mineur de quinze ans, ces faits sont punis même s'ils n'ont pas été commis en vue de la diffusion de cette image ou représentation.

Le fait d'offrir, de rendre disponible ou de diffuser une telle image ou représentation, par quelque moyen que ce soit, de l'importer ou de l'exporter, de la faire importer ou de la faire exporter, est puni des mêmes peines.

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsqu'il a été utilisé, pour la diffusion de l'image ou de la représentation du mineur à destination d'un public non déterminé, un réseau de communications électroniques.

Le fait de consulter habituellement ou en contrepartie d'un paiement un service de communication au public en ligne mettant à disposition une telle image ou représentation, d'acquérir ou de détenir une telle image ou représentation par quelque moyen que ce soit est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Les infractions prévues au présent article sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 500 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises en bande organisée.

La tentative des délits prévus au présent article est punie des mêmes peines.

Les dispositions du présent article sont également applicables aux images pornographiques d'une personne dont l'aspect physique est celui d'un mineur, sauf s'il est établi que cette personne était âgée de dix-huit ans au jour de la fixation ou de l'enregistrement de son image.

Article 226-1

Modifié par l'Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

Amendement N° 841 concernant la République Numérique, Adopté à l'Assemblée Nationale le 16 janvier 2016

« Est puni de 18 mois d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende le fait de transmettre ou de diffuser sans le consentement exprès de la personne, l'image ou la voix de celle-ci, prise dans un lieu public ou privé, dès lors qu'elle présente un caractère sexuel ».

## Annexe 7 : Questionnaires de pré-consultation et questionnaire d'amorce de la consultation avec les adolescents

D'après le guide INPES Entre nous - Guide d'intervention pour les professionnels de santé.

### QUESTIONNAIRE DE PRÉ-CONSULTATION DU DR P. ALVIN<sup>(59)</sup> (CHU DE BICÊTRE, SERVICE DE MÉDECINE POUR ADOLESCENT)

en 10 exemplaires dans l'onglet « Supports d'appui à la relation »

À l'hôpital Bicêtre, depuis les débuts du service de médecine pour adolescents (en 1982) et dans le cadre de sa consultation médicale polyvalente pour adolescents<sup>(60)</sup>, un questionnaire est proposé systématiquement et avec satisfaction à tous les nouveaux consultants, quel que soit leur motif de consultation (il est également administré, cette fois en hétéroquestionnaire et par l'équipe infirmière, à tous les adolescents nouvellement hospitalisés). Cet instrument explore les habitudes générales, les consommations, les symptômes flous, les préoccupations sur la croissance et l'image corporelle, les relations avec les parents, la scolarité, l'amitié et la sexualité, les idées suicidaires. Il est le même pour tous les patients, que ceux-ci aient 13 ou 19 ans, qu'ils soient fille ou garçon, qu'ils se présentent pour maladie sévère, symptômes flous, difficultés en famille, ou pour toute autre raison.

Les principaux avantages d'un questionnaire confidentiel de pré-consultation sont les suivants :

- il rassure d'emblée, par sa nature confidentielle, sur l'intention du médecin de respecter le droit de l'adolescent au secret professionnel;
- il permet à l'adolescent de se faire immédiatement une idée de la disposition du médecin face à un inventaire assez large des besoins ou préoccupations de santé possibles;
- il indique, par le choix des questions, la position d'anticipation du médecin et la valeur qu'il accorde *a priori* à certaines préoccupations familiales à beaucoup d'adolescents;
- il représente un outil de médiation implicite permettant à l'adolescent de prendre d'emblée et sans trop de risques une part autonome et active dans le processus de la consultation tout en y laissant sa trace, et au médecin de gagner du temps tout en ayant la possibilité de relancer ou d'approfondir telle ou telle réponse.

Ce questionnaire de pré-consultation du Dr P. Alvin se conçoit comme le préambule d'une consultation complète, à un moment de laquelle il sera repris par le médecin, discuté avec l'adolescent puis conservé dans le dossier de façon confidentielle.



(59) Alvin P. Relation de soins en médecine généraliste avec l'adolescent. In: Alvin P., Marcelli D. *Médecine de l'adolescent* (2<sup>e</sup> éd.). Paris, Masson, 2005 : p. 61.

(60) Alvin P., Tujague M.F., Saunier F. Principes et organisation d'une consultation de médecine pour adolescents. *Soins Pédiatrie/Puériculture*, décembre 2008, n° 245 : p. 18-22.

Voici un questionnaire confidentiel. Remplis-le et donne-le au médecin qui va te voir. Tu n'es pas forcé de répondre à toutes les questions, mais tes réponses (« oui » ou « non ») permettront de gagner du temps et de mieux t'aider.

	Oui	Non
1. Est-ce que tu prends des médicaments en ce moment ?		
2. Est-ce que tu as un « régime alimentaire » particulier ?		
3. Est-ce que tu sautes souvent un repas ?		
4. Est-ce que tu fumes ?		
5. Aimerais-tu pouvoir diminuer ou arrêter ?		
6. As-tu déjà fumé de l'herbe ou du hash ?		
7. Est-ce que tu bois parfois de la bière, du vin ou d'autres alcools ?		
8. Si oui, plusieurs fois par jour ?		
9. En scooter ou en moto, tu portes ton casque tout le temps ?		
10. En voiture, tu portes une ceinture tout le temps ?		

D'autres adolescents comme toi parlent souvent de certains problèmes. En voici quelques-uns (ici aussi, réponds par « oui » ou « non »).

	Oui	Non
11. J'ai du mal à m'endormir.		
12. Je me réveille souvent la nuit.		
13. Je suis assez fatigué pendant la journée.		
14. Il m'arrive encore de faire pipi au lit.		
15. J'ai souvent mal à la tête.		
16. J'ai souvent mal au ventre.		
17. J'ai parfois l'impression que je vais m'évanouir.		
18. J'ai souvent des douleurs aux jambes.		
19. J'ai des règles douloureuses.		
20. J'ai l'impression que mes seins sont trop petits/trop gros.		
21. Ma santé m'inquiète.		
22. Je me sens trop maigre.		
23. Je me sens trop gros/trop grosse.		
24. Je me sens trop petit/trop petite.		
25. Je me sens trop grand/trop grande.		
26. Je pense que mes parents s'entendent bien.		
27. Mes parents ne s'entendent pas et ça m'inquiète.		
28. J'aimerais bien changer mes relations avec mes parents.		
29. Dans ma famille, il y a quelqu'un dont la santé m'inquiète.		
30. L'école, c'est un problème pour moi.		
31. Depuis quelques temps, ça marche moins bien à l'école.		
32. Je sais ce que j'ai envie de faire plus tard.		
33. J'ai peur de devenir enceinte.		
34. J'ai peur de rendre une fille enceinte.		
35. J'ai peur de ne pas pouvoir avoir un enfant un jour.		
36. Sais-tu ce qu'est la contraception ?		
37. Sais-tu ce qu'est une maladie sexuellement transmissible ?		
38. Parles-tu parfois de sexualité avec tes parents ?		
39. As-tu un meilleur ami (ou une meilleure amie) avec qui tu peux parler de tout ?		
40. Est-ce que tu connais quelqu'un qui pensait à mourir parce qu'il (ou elle) était très triste ?		
41. Est-ce que cela t'arrive parfois, à toi aussi ?		
42. Si tu veux, tu peux écrire ici d'autres choses ou d'autres questions que tu as en tête.		
43. As-tu d'autres problèmes personnels que tu ne préfères pas écrire ?		

## QUESTIONNAIRE D'AMORCE DE DIALOGUE ENTRE LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ ET L'ADOLESCENT<sup>(61)</sup>

HERVÉ MOULA, FRANÇOISE MERCIER-NICOUX, JANE VELIN

en 10 exemplaires dans l'onglet « Supports d'appui à la relation »

Ce questionnaire a été créé afin d'améliorer la communication entre l'adolescent et le médecin généraliste et aider ce dernier à déchiffrer la véritable attente d'un jeune qui a du mal à situer sa plainte et à l'exprimer. Lors de son évaluation, le questionnaire était présenté à tout adolescent de 13 à 18 ans et était rempli en salle d'attente ou en cours de consultation.

Date de naissance .....



	Oui	Non
1. Je pratique une activité sportive régulière (plus de 2h/semaine).		
2. J'attache toujours ma ceinture de sécurité en voiture.		
3. Je fume des cigarettes tous les jours ou presque.		
4. Je saute souvent des repas.		
5. Je suis satisfait(e) de ma taille.		
6. Je suis satisfait(e) de mon poids.		
7. Il existe un problème de communication entre mes parents et moi.		
8. Mes parents ont un problème de chômage.		
9. Je me sens à l'aise avec les jeunes de mon âge.		
10. Je préfère la solitude.		
11. L'enseignement que je reçois m'intéresse.		
12. Il m'arrive de manquer des cours sans raison valable.		
13. Je sais quel métier j'aimerais exercer plus tard.		
14. Je connais des personnes qui se droguent.		
15. J'ai souvent du mal à dormir.		
16. Je me sens bien dans ma peau.		
17. Je suis triste assez souvent.		
18. Il y a des personnes autour de moi (parents, adultes) avec qui je peux parler de sexualité.		
19. Je sais ce qu'est la contraception.		
20. Je sais que mes vaccinations sont à jour.		
21. J'ai des problèmes dont j'ai du mal à parler.		
22. Il m'arrive de boire plus de six verres en une seule occasion.		
23. Je passe beaucoup de temps devant un écran (Internet, console de jeu...).		

(61) D'après le travail de thèse du Dr Françoise Mercier-Nicoux, Directeur Dr Hervé Moula, Présidente Pr Jane Velin – Faculté Xavier-Bichat Paris 7 – Soutenu en 1996.

**Nom : DELMOTTE**

**Prénom : Sophie**

**Date de Soutenance : 21 Avril 2016**

**Titre de la Thèse : Le sexting chez les adolescents : modalités, conséquences, rapports avec la pornographie et leur sexualité.** Etude prospective chez des adolescents de 13 à 17 ans dans le Nord de la France.

**Thèse - Médecine - Lille 2016**

**DES + spécialité : Médecine générale**

**Mots-clés : Adolescent, Sexting, Pornographie, Sexualité**

## **Résumé**

**Contexte :** Le sexting est une pratique dangereuse répandue chez les jeunes pourtant mal connue des adultes et peu étudiée dans la littérature. Comment les adolescents pratiquent-ils le sexting ? Ont-ils pu en subir des conséquences ? Quels liens avec leur utilisation d'internet et leur avancée dans la sexualité ?

**Méthode :** Etude épidémiologique, observationnelle, descriptive, multicentrique, prospective chez 337 adolescents de 13 à 17 ans du Nord de la France. Ils provenaient de cabinets de médecine générale, de centres de planification et d'éducation familiale et d'un lycée.

**Résultats :** L'âge moyen était de 15,68 ans. Il y avait 31% de garçons et 69% de filles. 31,5% connaissaient la pratique du sexting, surtout les 15-17ans  $p=0,002$ . 19,9% des adolescents ont déjà réalisé des photos ou vidéos érotiques ou pornographiques. 70% le destinaient uniquement au petit ami, 12% à des inconnus. Ils utilisaient principalement les messageries instantanées et les MMS. 28,8% des adolescents qui réalisaient des photos érotico-pornographiques avaient eu des conséquences. 17% avaient été harcelés, 15% angoissés. Dépression et hospitalisation ou tentative de suicide regroupaient 8% des adolescents. Réaliser des photos et des vidéos érotico-pornographiques était lié  $p<10^{-3}$ . On retrouvait une association des événements avec un temps passé sur internet supérieur à 3 heures par jour, à l'utilisation des messageries instantanées avec les petits amis, au fait d'avoir reçu le même type d'image par le petit ami, à la visualisation de pornographie, à une vie sexuelle active. 78% avaient été confrontés involontairement à de la pornographie le plus souvent par de la publicité. L'âge moyen de la première confrontation était de  $12,64 \pm 0,28$  ans. 39% avaient déjà regardé volontairement de la pornographie et 3% très souvent. Les garçons regardaient plus que les filles  $p<10^{-3}$ . 51% avaient déjà eu des rapports sexuels, 35% des rapports oraux, 6,9% des rapports anaux. 23,7% pensaient que leur sexualité avait été influencée par la pornographie, ceux qui avaient eu des rapports oraux ou anaux consommaient statistiquement plus de pornographie  $p<10^{-3}$ . Il existait un lien entre avoir des rapports sexuels et avoir des rapports oraux ou anaux  $p<10^{-3}$ .

**Conclusion :** Le sexting peut être considéré comme un enjeu de santé publique. Les parents, enseignants et soignants doivent connaître cette pratique afin de mettre en place des stratégies d'information et de prévention des risques.

## **Composition du Jury :**

**Président : Pr Olivier COTTENCIN**

**Asseseurs : Pr Pierre THOMAS, Pr Renaud JARDRI, Dr Marc BAYEN**

**Directrice de Thèse : Dr Carine MARTIN**